



**CPA**

ORDRE DES COMPTABLES  
PROFESSIONNELS AGRÉÉS  
DU QUÉBEC

**CPA**

*et fiers de l'être*

RAPPORT ANNUEL 2018-2019



## CPA *et fiers de l'être*

Dans une perspective de développement de son approche client, l'Ordre a profité ces deux dernières années de la déclaration annuelle obligatoire pour demander à ses membres d'évaluer sa performance. Il ressort de cet exercice qu'à quelques décimales près d'une année à l'autre, les CPA sont exceptionnellement fiers de leur profession et de leur ordre professionnel.

**93 %**

sont satisfaits  
des services reçus  
de l'Ordre

**95 %**

sont satisfaits de la façon  
dont l'Ordre s'acquitte de  
sa mission première de  
protection du public

**97 %**

sont fiers  
de leur titre

Ce sentiment de fierté largement partagé par ses membres, l'Ordre se fait fort de l'entretenir. La mise en valeur de l'expertise des CPA, la reconnaissance de leurs réalisations et leur implication dans l'évolution de la profession contribuent à en faire des acteurs engagés envers la protection et l'intérêt du public, à l'image d'un ordre responsable et d'une profession influente.

---

La forme masculine utilisée dans ce rapport annuel désigne aussi bien les femmes que les hommes.



## RAISON D'ÊTRE

Conformément au *Code des professions du Québec*, l'Ordre des CPA du Québec a pour raison d'être d'assurer la protection du public en matière d'exercice de la profession de CPA, tel que défini dans la *Loi sur les comptables professionnels agréés*.

## VISION

Dans une perspective de protection du public et dans un environnement en constante évolution, l'Ordre soutient activement les CPA afin qu'ils jouent pleinement leur rôle de leader en créant de la valeur dans leur organisation.

Acteur influent au Québec et qui s'affirme au Canada et à l'étranger, l'Ordre joue un rôle sociétal incontestable par ses interventions ciblées.

Reconnu pour son agilité et son excellence, l'Ordre assure efficacement la protection du public ainsi que le soutien et le rayonnement de ses membres.

## VALEURS

Intégrité | Excellence | Engagement | Innovation | Respect



---

**Québec, septembre 2019**

**Monsieur François Paradis**  
**Président**  
**Assemblée nationale**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Justice,  
**Sonia LeBel**

**Montréal, septembre 2019**

**Madame Sonia LeBel**  
**Ministre de la Justice**  
**Gouvernement du Québec**

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente du Conseil,  
**Nathalie Houle**, FCPA, FCMA

La présidente et chef de la direction,  
**Geneviève Mottard**, CPA, CA

**Montréal, septembre 2019**

**Madame Diane Legault**  
**Présidente**  
**Office des professions du Québec**

Madame la Présidente,

Nous avons l'honneur de vous transmettre 25 exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente du Conseil,  
**Nathalie Houle**, FCPA, FCMA

La présidente et chef de la direction,  
**Geneviève Mottard**, CPA, CA



# TABLE DES MATIÈRES

Raison d'être   Vision   Valeurs.....	2
Lettres de transmission .....	3
<b>Message de la présidente du Conseil et de la présidente et chef de la direction .....</b>	<b>6</b>
Comité exécutif et Conseil d'administration .....	14
<b>Tableau de l'Ordre .....</b>	<b>19</b>
<b>États financiers.....</b>	<b>25</b>
<b>Rapports statutaires .....</b>	<b>47</b>
Arbitrage des comptes .....	48
Assurance de la responsabilité professionnelle.....	49
Audit.....	50
Bureau du syndic.....	51
Discipline .....	53
Exercice illégal et usurpation de titre.....	56
Fonds d'indemnisation.....	57
Formation.....	58
Formation continue obligatoire .....	59
Inspection professionnelle .....	61
Entente de collaboration avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes.....	64
Reconnaissance des équivalences .....	65
Révision.....	66
<b>Comité de direction .....</b>	<b>67</b>
<b>Personnel de l'Ordre .....</b>	<b>68</b>



# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL ET DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

**Nathalie Houle**, FCPA, FCMA  
**Geneviève Mottard**, CPA, CA





Porté par le dynamisme qui le caractérise depuis sa création, l'Ordre n'a eu de cesse, tout au long de l'exercice, d'assurer la protection du public, de mettre en lumière le rôle des CPA et d'asseoir son influence, tant dans l'espace public que dans l'univers professionnel.

### DÉONTOLOGIE ET ÉTHIQUE AU CŒUR DE NOTRE MISSION

Il n'y a pas à dire, la déontologie et l'éthique ont marqué nos réalisations de la dernière année. Ainsi, alors que la protection des personnes les plus vulnérables et la lutte contre la corruption sont devenues des priorités de société, l'Ordre a fait de la formation de ses membres en matière d'éthique une obligation. Les CPA doivent donc maintenant suivre des formations en éthique durant chaque cycle de formation continue.

Autre illustration que l'Ordre ne badine pas avec l'éthique, une capsule interactive de sensibilisation des candidats à la profession à leurs obligations a été lancée récemment. Passage obligé pour tous, les candidats doivent attester l'avoir visionnée dès leur inscription à l'Ordre. À l'aide de courtes vidéos, de mises en situation réalistes et de questions, cet outil met en relief les attentes auxquelles les futurs CPA devront satisfaire en termes de sens éthique.

Quant à la déontologie, elle n'est pas en reste, loin de là. Fruit de travaux qui se sont échelonnés sur quatre ans, une toute nouvelle mouture du *Code de déontologie des CPA* est en effet depuis peu entre les mains de l'Office des professions. Le but premier de cette entreprise ambitieuse consiste à adapter les règles déontologiques à la réalité de tous les membres de l'Ordre, quel que soit le secteur d'activité dans lequel ils exercent la profession. La mondialisation et la délocalisation de la pratique, conjuguées à l'évolution de la profession et des préoccupations de la société, ont également motivé leur harmonisation et leur actualisation.

Le nouveau code, que nous espérons voir entrer en vigueur au cours du prochain exercice, constitue une occasion à ne pas manquer de sensibiliser nos membres à leurs devoirs déontologiques. Déjà, un guide d'application est en cours d'élaboration pour aider les CPA à saisir la portée des règles en fonction du contexte propre à chaque mode d'exercice de la profession. Un fois en vigueur, le code sera décortiqué dans le cadre d'une formation obligatoire en ligne.

## Être professionnel, qu'est-ce que ça veut dire?

Valeurs de la profession de CPA



La syndic de l'Ordre s'adresse aux candidats à la profession dans une capsule interactive de sensibilisation.



## UNE NOUVELLE ÈRE DE COLLABORATION

Comme si les astres s'étaient alignés, la dernière année semble bien avoir ouvert de nouvelles voies de collaboration, tant avec le gouvernement élu à l'automne 2018 qu'avec nos partenaires du système professionnel.

Dès les premiers mois de son mandat, la nouvelle équipe gouvernementale a fait preuve d'une ouverture qui laisse entrevoir que certaines réflexions et propositions de l'Ordre trouveront un écho favorable. Outre la déclaration de revenus unique, dont il s'est rapidement fait le porteur, le gouvernement semble en effet réceptif à la création d'un poste de directeur parlementaire du budget et à l'établissement de projections économiques et budgétaires à long terme. Ce faisant, il nous conforte dans l'idée que l'Ordre est un interlocuteur crédible et que l'État doit donner aux ordres professionnels, dont la mission première est de protéger le public, la place qui leur revient dans l'élaboration des politiques publiques.

Il est tout aussi rassurant de constater qu'après avoir décrié chaque fois qu'il en a eu l'occasion les mécanismes de dénonciation mis en place à la pièce au cours des dernières années, l'Ordre trouve un appui au sein du nouveau gouvernement. De fait, certains événements récents ont mis en lumière les failles de l'approche préconisée jusqu'ici, de sorte que le gouvernement arrive à la conclusion qu'il faudra dans les prochains mois revoir le cadre législatif de la divulgation d'actes répréhensibles dans le secteur public. Cette perspective a de quoi nous réjouir.

À la faveur des consultations publiques tenues par la ministre de la Justice en vue de réformer le droit de la famille, la profession comptable a fait équipe avec la Chambre des notaires pour lever le voile sur les bris de neutralité fiscale et élargir la réflexion gouvernementale. En faisant valoir que l'actualisation du cadre juridique dans lequel évoluent les familles doit impérativement être conjugée à une réflexion sur les règles fiscales qui influencent leurs choix, l'Ordre a tout à la fois incarné son rôle sociétal et exercé son leadership naturel en matière de fiscalité.

Mieux encore, notre intervention a convaincu les ministères de la Justice et des Finances de l'importance de travailler de concert pour s'assurer que les mesures mises de l'avant dans le cadre de la réforme soient systématiquement soumises au test de la neutralité et de la cohérence fiscale. Les familles du Québec et le public en général en sortiront gagnants.



La neutralité fiscale a soulevé un grand intérêt dans les médias, notamment sur le plateau de RDI Économie, où Gérald Fillion a reçu la FCPA et fiscaliste Brigitte Alepin ainsi que la PCD de l'Ordre, Geneviève Mottard, et sur les ondes du 98,5 FM, où le chroniqueur et FCPA Pierre-Yves McSweeney est allé d'un brillant exercice de vulgarisation.

La gestion des copropriétés a également suscité un élan de collaboration. À défaut d'avoir été invité, pas plus d'ailleurs que la plupart des autres ordres professionnels concernés par la question, à venir exposer son point de vue lors des audiences publiques sur le projet de loi portant notamment sur la copropriété divise, l'Ordre s'est allié aux ingénieurs, administrateurs agréés, architectes et technologues professionnels pour faire valoir sa position.

Les cinq ordres réunis, qui représentent pas moins de 112 000 professionnels, ont pressé la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de jeter les bases d'une véritable réforme de la copropriété qui s'appuie sur l'expertise des différentes disciplines interpellées et dont le pivot est la protection du public. Nous espérons que cette intervention conjointe portera ses fruits dans les prochains mois.



### Encadrement de la copropriété: une expertise essentielle



**GENEVIÈVE MOTTARD**  
Présidente et chef de la direction de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, et quatre autres signataires

Alors que s'amorce l'étude détaillée du projet de loi 16, cinq ordres professionnels, regroupant plus de 112 000 professionnels, plaident auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, pour une meilleure protection du public.

C'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance du projet de loi n° 16 qui porte sur l'encadrement de la copropriété dans et l'inspection préachat des bâtiments, entre autres.

Plusieurs éléments du projet de loi consistent des mandats significatifs, notamment l'obligation de tenir un carnet d'entretien de l'immeuble et de faire réaliser tous les cinq ans une étude du fonds de préférence par un membre d'un ordre professionnel compétent en la matière. Nous saluons également la volonté du gouvernement d'encadrer par règlement le travail des personnes qui pratiquent

Alors que s'accélère la virtualisation des pratiques professionnelles, l'utilisation quotidienne des nouvelles technologies par les CPA, les avocats et les notaires soulève des enjeux déontologiques et réglementaires. Dans ce domaine également, la collaboration a trouvé sa place.

Conscients que les ordres professionnels doivent non seulement sensibiliser leurs membres aux bonnes pratiques en la matière, mais aussi les aider à adapter leurs outils et comportements, les trois ordres ont donc négocié conjointement une offre de services infonuagiques afin de donner à leurs membres qui exercent à leur compte ou dans de petits cabinets les moyens de sécuriser les échanges avec leurs clients et les renseignements concernant ceux-ci. Tout en actualisant leurs pratiques, les professionnels peuvent ainsi se conformer facilement à leurs obligations déontologiques et aux dispositions législatives en matière de protection de l'information et de la vie privée.

Un autre exemple de concertation qui nous semble extrêmement prometteur est celui des séances d'information destinées aux professionnels en information scolaire, en orientation et en développement de carrière. Ce projet dont nous sommes à l'origine est réalisé en collaboration avec la Chambre des notaires, l'École du Barreau, l'Ordre des ingénieurs et l'Ordre des CRHA. Des séances d'information à l'intention des professionnels en poste dans le réseau de l'éducation des régions de Montréal, Québec, l'Estrie et l'Outaouais ont été organisées jusqu'ici.

L'objectif des ordres participants est de mieux faire connaître les carrières professionnelles et de déconstruire les perceptions souvent faussées de la réalité des professions. En mettant leurs ressources en commun, les ordres peuvent de surcroît multiplier les initiatives pour rejoindre les influenceurs qui interagissent avec les étudiants et qui sont amenés à leur donner des conseils qui peuvent être déterminants dans leurs choix de carrière.

En définitive, nous sommes convaincus que les collaborations interordres sont parmi les voies à privilégier pour assurer pleinement la protection du public et favoriser l'adaptation du système professionnel au rythme et à la multiplicité des changements auxquels il doit faire face.

### DES CPA POUR L'AVENIR

Alors que l'immigration et la pénurie de main-d'œuvre figurent parmi les sujets de l'heure au Québec, l'Ordre s'est donné pour objectif d'être à l'avant-garde en matière d'évaluation des compétences et d'accompagnement des professionnels formés à l'étranger. En d'autres termes, nous voulons faire partie de la solution et non pas du problème.



Cinq professionnels comptables formés à l'étranger ont pu échanger sur leur parcours menant à l'obtention du titre de CPA avec le ministre Simon Jolin Barrette lors de son passage sur la tribune du CORIM.

De gauche à droite : Floride Ndururutse, Aline Tchumnoue Tagatz, Mauricio Molinete, Ghada Waly, le ministre Jolin Barrette, Hélène Racine, FCPA, FCA, vice-présidente à l'accès à la profession et au développement professionnel de l'Ordre, et Amine Benjelloun, CPA.



Ainsi donc, la première tranche de la subvention que nous a accordée le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a financé la création d'un portail Web informatif et l'élaboration d'un outil d'évaluation exhaustif des professionnels formés à l'étranger. Déjà utilisé par plusieurs dizaines de ces candidats potentiels à la profession, le questionnaire d'autoévaluation permet de mesurer tant leur savoir-faire que leur savoir-être. Tout à la fois convivial, transparent, équitable et efficient, l'outil vise à améliorer la justesse de l'évaluation et à réduire les délais d'analyse.

Dans la seconde phase du projet, des cours/modules d'appoint adaptés à la réalité des professionnels comptables formés à l'étranger seront développés et offerts à distance aux candidats à l'immigration.

Avec à peine 2 % des CPA qui sont sans emploi, la profession est clairement en situation de plein emploi. Il n'est donc pas surprenant que le nombre de postes affichés sur Emploi CPA soit en hausse constante; au cours de la dernière année, il est passé de 1 831 à 1 984, soit une progression de 8 %. On ne s'étonne pas non plus de constater que les employeurs s'activent pour recruter la relève et sécuriser leur bassin de ressources humaines.



Pas moins de 40 employeurs, tant du secteur privé que du secteur public, soit 10 de plus que l'an dernier, ont participé à l'événement de recrutement tenu à Montréal.

Pour répondre à l'évolution des attentes des employeurs, l'Ordre doit tout à la fois former les futurs CPA en adéquation avec les besoins et soutenir le maintien des compétences de ses membres. Cette année, la grille de compétences des candidats à la profession a été actualisée pour intégrer les compétences à acquérir en analyse de données et en systèmes d'information. Pour les membres qui travaillent dans les divers types d'organisations hors cabinets, une matrice de compétences a été développée afin de mieux orienter les contenus de formation continue qui leur sont proposés.

Nous avons aussi organisé nos trois premiers Grands Rendez-vous à Québec, Montréal et Gatineau. Cette formule novatrice propose une programmation multidisciplinaire portant sur les sujets d'actualité qui touchent les CPA selon qu'ils exercent en entreprise, dans le secteur public ou en cabinet.



Marc-Antoine Dilhac, professeur adjoint en éthique et philosophie politique à l'Université de Montréal, Jean-Philippe Reid, associé de recherche chez Élément AI, et Mario Malouin, CPA, CA, professeur invité au département des sciences comptables de l'Université du Québec en Outaouais, discutent d'intelligence artificielle devant l'auditoire de la Journée secteur public tenue à Gatineau en février 2019.



## Une pionnière de la profession et des ambassadeurs modèles à l'honneur

Lors d'une soirée éblouissante, l'Ordre a rendu hommage à une grande dame de la profession en la personne de Sheila Fraser, O.C., FCPA, FCA. Première femme vérificatrice générale du Canada, elle s'est illustrée par sa détermination inébranlable et son leadership exemplaire. Cette FCPA unique, qui en a certainement inspiré plus d'une à suivre ses traces, a lancé un vibrant appel en faveur de l'inclusion aux leaders de la profession.



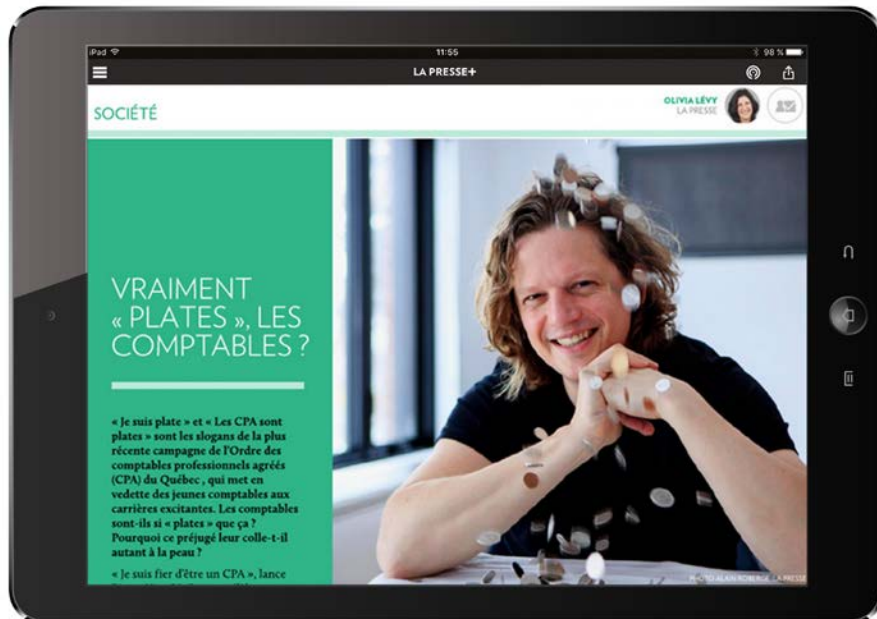
L'Ordre a également souligné avec éclat la contribution remarquable des 15 CPA qu'il a accueillis cette année dans le prestigieux cercle des Fellows à la crédibilité et à la notoriété de la profession.

- **Daniel Albert Baer** | EY
- **Pierre Baraby** | Deloitte
- **Réal Bélanger** | Consultant et administrateur de sociétés
- **Michel Bergeron** | EY
- **Yves Bonin** | PwC
- **Thierry Chaumont** | Bell Canada
- **Julie Chaurette** | Fondation du CHUM
- **Maurice Chiasson** | Maurice Chiasson, CPA
- **Patrick Cyr** | SSQ Assurance
- **Diane Fugère** | BDO Canada
- **Mario Gosselin** | Blanchette Vachon
- **Mario Morin** | Raymond Chabot Grant Thornton
- **Nathalie Pilon** | ABB Canada
- **Johanne Turbide** | HEC Montréal
- **André Zanga** | Casgrain & Compagnie



Parmi les très nombreux CPA qui se sont illustrés au cours de la dernière année, on ne peut passer sous silence François Legault, tout premier CPA élu au poste de premier ministre du Québec. Mais il y a aussi tous ceux qui ont prêté leur visage à la campagne publicitaire, qui a véritablement fait un tabac au Québec.

« Nous sommes plates », c'est la ligne phare de la campagne audacieuse qui a mis en vedette des CPA au parcours tout sauf plate. Courtisant la relève d'affaires allumée, les leaders et les entrepreneurs ambitieux, la campagne a surpris et frappé l'imaginaire en donnant des exemples de carrières stimulantes que l'on n'associe pas spontanément à la profession comptable.



Déployée dans les aéroports, aux abords des campus universitaires, dans le métro de Montréal et sur le Web, la campagne publicitaire a fait jaser et sourire!

L'émission *Médium large*, sur les ondes d'Ici Radio-Canada Première, y a consacré un segment, et *La Presse+*, un article. Même la chroniqueuse Catherine Éthier en a fait une parodie hilarante sur V Télé, alors que les *Jokes plates de CPA* ont enregistré des visionnements records.



Assurer le rayonnement du titre et lui conserver toute sa valeur, c'est aussi le rôle de l'Ordre. Tout comme il a la responsabilité de s'assurer que le grand public et les employeurs pourront demain avoir accès à des professionnels comptables compétents et en nombre suffisant pour répondre aux besoins d'une société éprise d'intégrité, d'efficacité et de fiabilité.



La PCD de l'Ordre, Geneviève Mottard, a endossé le rôle d'intervieweuse sur la tribune de l'Association des femmes en finance du Québec (AFFQ), dont l'invitée était Guylaine Leclerc, vérificatrice générale du Québec.

On les voit ici entourées de Martine Cantin, directrice générale de l'AFFQ, et de Christiane Lebel et Anne-Renée Dussault, toutes deux membres du comité Québec de l'AFFQ.

Soutenu par une gestion serrée et efficace, résolument tourné vers l'agilité, l'Ordre peut compter sur une solide équipe permanente qui a fait du professionnalisme et de l'engagement ses valeurs phares. Nous remercions chaleureusement chacun de ces collaborateurs qui donnent au quotidien ses lettres de noblesse à la profession.

Si l'on en juge par le nombre impressionnant de bénévoles qui répondent toujours présents lorsque l'avancement de la profession est en cause, les CPA sont animés par une fierté contagieuse et garante de l'avenir d'un ordre professionnel inclusif, où chaque CPA a sa place. Tout notre défi tient à la garder intacte.

La présidente du Conseil,

**Nathalie Houle, FCPA, FCMA**

La présidente et chef de la direction,

**Geneviève Mottard, CPA, CA**



## COMITÉ EXÉCUTIF

*De gauche à droite :*

**Sylvie Juneau**, CPA, CA,  
administratrice élue

**Sonia Boisvert**, FCPA auditrice, FCA,  
administratrice élue

**Nathalie Houle**, FCPA, FCMA  
présidente du Conseil

**Émilio Boulianne**, FCPA, FCGA,  
vice-président

**Yves Hébert**, administrateur nommé  
par l'Office des professions



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Nathalie Houle**, FCPA, FCMA (2018-06-15)  
(Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches)  
Présidente du Conseil élue par les membres  
du Conseil d'administration

**Émilio Boulianne**, FCPA, FCGA (2016-06-17)  
(Montréal) Vice-président

**Andrée Lavigne**, CPA auditrice, CA  
(2018-06-15) (Montréal)

**Nazir Badaroudine** (2017-06-16) Administrateur  
nommé par l'Office des professions

**Michel Bergeron**, FCPA auditeur, FCA  
(2017-06-16) (Montréal)

**Sonia Boisvert**, FCPA auditrice, FCA  
(2018-06-15) (Montréal)

**Danielle Boucher** (2016-06-17) Administratrice  
nommée par l'Office des professions

**Diane Delisle** (2017-06-16) Administratrice  
nommée par l'Office des professions

**Luc Duciaume**, FCPA auditeur, FCGA (2016-06-17)  
(Outaouais – Abitibi-Témiscamingue –  
Nord-du-Québec)

**André Dugal**, FCPA auditeur, FCA  
(2016-06-17) (Montréal)

**Mario Gariépy**, FCPA auditeur, FCA  
(2017-06-16) (Montérégie)

**Yves Hébert** (2015-06-19) Administrateur  
nommé par l'Office des professions

**Sylvie Juneau**, CPA, CA (2018-06-15)  
(Laval – Laurentides)

**Benoît Lavigne**, CPA auditeur, CA (2017-06-16)  
(Mauricie – Centre-du-Québec –  
Estrie – Lanaudière)

**Vicky Lizotte**, CPA auditrice, CA  
(2015-06-19 – 2018-06-15) (Capitale-Nationale –  
Chaudière-Appalaches)

**Lise Roberge**, CPA, CA (2019-02-22)  
(Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches)

**Nicholas Tremblay**, CPA, CGA (2018-06-15)  
(Saguenay-Lac-Saint-Jean – Est du Québec)

## SÉANCES

Au cours de l'exercice, les membres du comité exécutif ont tenu sept séances ordinaires et cinq séances extraordinaires. Les membres du Conseil d'administration ont tenu six séances ordinaires et quatre séances extraordinaires.

L'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec s'est tenue le 7 septembre 2018. La prochaine assemblée générale annuelle, au cours de laquelle sera déposé le présent rapport, aura lieu le 6 septembre 2019.



## RÉSOLUTIONS

Les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration concernaient les sujets suivants :

### GOVERNANCE

- L'élection des membres du comité exécutif
- La nomination d'un membre du Conseil
- La rémunération des membres du Conseil
- Le profil de compétences du président du Conseil
- L'autoévaluation des compétences et la matrice de compétences des membres du Conseil
- Le *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration*
- La politique de gouvernance de l'Ordre
- Le déroulement de l'Assemblée générale annuelle
- Le nouveau *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des comptables professionnels agréés*
- Le mode de votation pour les élections au Conseil
- La formation et le mandat du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
- La révision du mandat de certains comités
- La nomination de membres et de présidents de divers comités statutaires
- La nomination de membres et de présidents de divers comités internes
- La nomination de syndics adjoints

### ADMINISTRATION

- Le taux de cotisation 2019-2020
- La nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2018-2019
- Les états financiers pour la période terminée le 31 mars 2018
- La politique sur les soldes de fonds
- La matrice des risques 2017-2022
- Les politiques internes en matière de drogues et alcool, de harcèlement psychologique, de gestion intégrée des risques et de sécurité de l'information
- Les nouvelles exigences imposant à tout membre de fournir à l'Ordre une adresse de courrier électronique de correspondance établie à son nom à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020

### CONTRÔLE DE L'ACCÈS À LA PROFESSION

- Les programmes universitaires reconnus par l'Ordre
- Les conditions de délivrance du permis de comptabilité publique limité volontairement à la mission d'examen
- La grille de compétences des candidats à la profession
- Le protocole d'entente sur la reconnaissance mutuelle proposé par CPA Canada et l'Institute of Chartered Accountants du Zimbabwe

### CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

- Les recommandations du Comité permanent sur le perfectionnement professionnel continu du Comité sur la confiance du public
- Les primes du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle pour 2019-2020



Les principales résolutions adoptées par le comité exécutif concernaient les sujets suivants :

#### GOVERNANCE

- La nomination de substituts du secrétaire de divers comités statutaires

#### CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

- Les plaintes pour pratique illégale de la comptabilité publique et pour usurpation du titre de comptable professionnel agréé
- La nomination d'inspecteurs-enquêteurs ou d'experts en vue d'assister le comité d'inspection professionnelle
- La nomination d'inspecteurs dans le cadre du programme d'inspection du Conseil canadien sur la reddition de comptes
- L'imposition de mesures conformément aux articles 45, 45.1 et 55.1 du *Code des professions*
- L'imposition de mesures à la suite de recommandations du comité d'inspection professionnelle
- La nomination d'un syndic adjoint et d'un syndic *ad hoc*
- La révision de décisions rendues par le comité de la comptabilité publique
- La radiation de membres qui n'ont pas satisfait aux conditions d'inscription au tableau de l'Ordre
- L'entente entre l'Ordre et l'Autorité des marchés financiers concernant l'encadrement des planificateurs financiers

#### CONTRÔLE DE L'ACCÈS À LA PROFESSION

- La radiation de candidats des anciens cheminements (CA, CGA et CMA)
- La radiation de candidats n'ayant pas acquitté la cotisation annuelle 2017-2018
- L'Examen du Programme postagrément en comptabilité publique
- L'Examen final commun
- La nomination d'un enquêteur pour traiter les dossiers mettant en cause le comportement de candidats à l'exercice de la profession

## RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des membres élus du Conseil d'administration est fixée conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil, adoptée le 15 juin 2018 et en ligne sur le site de l'Ordre. Celle de la présidente et chef de la direction est approuvée par le Conseil d'administration. La rémunération comprend le salaire annuel, les charges sociales et, le cas échéant, les avantages sociaux et les primes de l'exercice. En 2018-2019, la rémunération des dirigeants s'établissait comme suit :

Présidente du Conseil  
96 131,66 \$

Vice-président du Conseil  
24 380,35 \$

Membres élus du Conseil (jeton journalier)  
475,00 \$

Présidente et chef de la direction  
403 550,16 \$



## ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES DISPOSITIONS DU *CODE DES PROFESSIONS* EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

### **Composition du Conseil, compétences et rémunération des membres**

- Nomination d'un membre âgé de 35 ans ou moins
- Adoption du profil de compétences du président du Conseil
- Adoption de la matrice de compétences des membres du Conseil
- Instauration d'un questionnaire d'autoévaluation des compétences des membres du Conseil
- Adoption d'une politique de rémunération des membres du Conseil
- Création d'un comité de nomination (en cours)
- Adoption du *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration*, conformément au règlement édicté par l'Office des professions
- Création du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie et adoption d'un règlement intérieur
- Actualisation de la politique de gouvernance de l'Ordre, conformément aux dispositions du *Code des professions*

### **Formations obligatoires suivies par les administrateurs**

- Éthique et gouvernance
- Gestion de la diversité ethnoculturelle
- Égalité entre les hommes et les femmes
- Évaluation des qualifications professionnelles (membres du Comité exécutif)

### **Élections au Conseil d'administration et mode de votation**

- Adoption des modifications prescrites par le *Code des professions* au *Règlement sur les élections*
- Adoption du mode de votation par voie électronique
- Création du Comité de surveillance des élections

### **Adoption et mise en ligne de la déclaration de services de l'Ordre**

### **Consultation des membres sur la cotisation à l'Ordre tenue en juin 2018 et juillet 2019**



# TABLEAU DE L'ORDRE



# TABLEAU DE L'ORDRE

Au cours de l'exercice, 1 233<sup>1</sup> candidats à l'exercice de la profession ont été admis à titre de membres de l'Ordre après avoir rempli l'ensemble des conditions donnant accès au permis de comptable professionnel agréé. Le nombre de membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2019 se chiffre à 39 695.

De plus, l'Ordre a délivré 591 permis de comptabilité publique, dont 3 en vertu de l'article 23 du *Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*. Le nombre de membres titulaires d'un permis de comptabilité publique au 31 mars 2019 se chiffre à 10 597.

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ				
	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'art. 184 du <i>Code des professions</i>	1 141	1 021	1	119
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	197	187	1	9
Fondées sur la reconnaissance d'un diplôme	17	13	0	4
Fondées sur la réciprocité avec un autre pays, selon l'article 57 de la <i>Loi sur les comptables professionnels agréés</i>	14	12	0	2
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	16	13	0	3

<sup>1</sup> De ce nombre, 16 candidats n'étaient plus inscrits au tableau des candidats au moment de leur admission.



DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX				
	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaires – Article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	35	30	1	4
Permis temporaires – Article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis restrictifs – Article 40 de la <i>Charte de la langue française</i>	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires – Article 42.1 (1 <sup>o</sup> ) du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires – Article 42.1 (2 <sup>o</sup> ) du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis spéciaux – Article 42.2 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0

PERMIS DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ DÉLIVRÉS	2018-2019	2017-2018
		1 246
Permis réguliers	1 209	1 197
Permis réguliers – Délivrance fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	7	10
Permis temporaires	24	10
Permis temporaires – Délivrance fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	6	6
Permis restrictifs	0	0
Autorisations spéciales accordées	0	0
Autorisations spéciales renouvelées	0	0

SUSPENSIONS ET RÉVOCATIONS DE PERMIS		
	Suspensions	Révocations
Permis réguliers	0	1 <sup>2</sup>
Permis réguliers – Délivrance fondée sur la réciprocité avec un autre pays, selon l'article 57 de la <i>Loi sur les comptables professionnels agréés</i>	0	0
Permis réguliers – Délivrance fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	0	0
Permis temporaires	0	0
Permis temporaires – Délivrance fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	0	0
Permis restrictifs	0	0
Permis de comptabilité publique	9 <sup>3</sup>	0

<sup>2</sup> Ce membre n'était plus inscrit au tableau de l'Ordre au moment où son permis d'exercice a été révoqué.

<sup>3</sup> De ce nombre, 4 membres n'étaient plus inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2019.



NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE	2018-2019	2017-2018
		1 349
En vertu de l'article 1 du <i>Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis</i> de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec et de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec et du <i>Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis</i> de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	1 221	1 202
Par réinscription	102	98
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession dans une autre province ou dans un autre territoire	13	16
Par réciprocité avec un autre pays, selon l'article 57 de la <i>Loi sur les comptables professionnels agréés</i>	12	5
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1	0
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0

RETRAITS DU TABLEAU DE L'ORDRE	2018-2019	2017-2018
		900
Décès	94	90
Démission	568	484
Radiation – Non-paiement de la cotisation annuelle	3	14
Radiation – Non-respect du <i>Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec</i>	43	6
Radiation – Non-respect du <i>Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec</i>	6	2
Radiation – Non-paiement des frais liés à l'inscription	3	-
Radiation provisoire – Décision du comité exécutif	0	0
Radiation – Décision du conseil de discipline	23	25
Révocation – Décision du conseil de discipline	0	0
Non-inscription – Décision du comité exécutif	148	103
Expiration du permis temporaire	9	10
Expiration du permis restrictif	0	0
Membre à vie introuvable	3	1
<b>Nombre de membres en fin d'exercice</b>	<b>39 695</b>	<b>39 246</b>

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE	2018-2019	2017-2018
	Femmes	18 448
Hommes	21 247	21 166



RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE	
Abitibi-Témiscamingue	405
Bas-Saint-Laurent	470
Capitale-Nationale	3 936
Centre-du-Québec	816
Chaudière-Appalaches	1 381
Côte-Nord	115
Estrie	1 004
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	87
Hors Québec	3 040
Lanaudière	980
Laurentides	1 454
Laval	1 876
Mauricie	774
Montréal	5 162
Montréal	16 345
Nord-du-Québec	33
Outaouais	1 021
Saguenay-Lac-Saint-Jean	796

CATÉGORIE DE MEMBRES	COTISATION ANNUELLE	NOMBRE DE MEMBRES
Membres résidant au Québec	930,00 \$	34 067
Membres résidant à l'extérieur du Québec	687,50 \$	980
Professeurs et chargés de cours	465,00 \$	438
Membres affiliés résidant au Québec	450,00 \$	43
Membres affiliés résidant à l'extérieur du Québec	235,00 \$	229
Membres retraités sans revenu	140,00 \$	1 993
Membres retraités avec revenu	279,00 \$	826
Membres en invalidité permanente ou temporaire	140,00 \$	179
Membres en difficulté financière	140,00 \$	7
Membres à vie	0,00 \$	911
Droits acquis FCGA	0,00 \$	22



NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DES CANDIDATS	2018-2019	2017-2018
	1 613	1 504
Par cheminement universitaire - Baccalauréat reconnu	1 266	1 251
Par équivalence de diplôme/formation - Québec	73	72
Par équivalence de diplôme - Hors du Québec	8	5
Par équivalence de formation - Hors du Québec	5	6
Par équivalence de diplôme - Hors du Canada	5	3
Par équivalence de formation - Hors du Canada	112	112
Par entente de réciprocité	5	4
Par accord de reconnaissance mutuelle - France	10	6
Par voie de réintégration	33	23
Par transfert d'une autre province	9	9
Autres	87	13

RETRAITS DU TABLEAU DES CANDIDATS	2018-2019	2017-2018
	1 569	1 463
Expiration du délai prévu pour terminer le cheminement CPA (examens, stage) ou pour satisfaire aux exigences d'admission	35	1
Transfert dans une autre province	7	9
Démission, décès, non-paiement de la cotisation annuelle ou décision du comité exécutif	222	247
Autres	88	6
Obtention du titre de CPA	1 217 <sup>4</sup>	1 200 <sup>5</sup>
• Baccalauréat reconnu	1 008	1 041
• Équivalence de diplôme/formation - Québec	91	83
• Équivalence de diplôme - Hors du Québec	9	4
• Équivalence de formation - Hors du Québec	5	8
• Équivalence de diplôme - Hors du Canada	4	0
• Équivalence de formation - Hors du Canada	88	59
• Entente de réciprocité (examen CARE)	6	1
• Accord de reconnaissance mutuelle - France	6	4
<b>Candidats inscrits en fin d'exercice</b>	<b>5 129</b>	<b>5 085</b>

<sup>4</sup> À ce nombre s'ajoutent 16 candidats qui n'étaient plus inscrits au tableau des candidats au moment de leur admission.

<sup>5</sup> À ce nombre s'ajoutent 7 candidats qui n'étaient plus inscrits au tableau des candidats au moment de leur admission.



# ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2019



# RICHTER

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
**l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec**

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« NCOSBL »).

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

#### MONTRÉAL

1981 McGill College  
Montréal QC H3A 0G6  
514.934.3400

#### TORONTO

181 Bay St., #3320  
Bay Wellington Tower  
Toronto ON M5J 2T3  
416.488.2345

#### CHICAGO

200 South Wacker Dr.,  
#3100  
Chicago, IL 60606  
312.828.0800

RICHTER.CA



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Richter s.e.n.c.r.l.*

Montréal (Québec)  
Le 28 mai 2019

<sup>1</sup>CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110167



# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À L'ÉGARD DU RAPPORT FINANCIER

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Au besoin, la direction a fait des estimations et posé des hypothèses relativement aux conséquences de certains faits et opérations. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

La direction de l'Ordre est responsable de la conception, de la mise en place et du maintien d'un système de contrôle interne approprié pour assurer la prévention et la détection des fraudes, la fiabilité des données financières et la protection des biens de l'Ordre, ainsi que de l'établissement des états financiers et de la fidélité de l'image donnée par ces derniers.

Le Conseil d'administration de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit.

Celui-ci examine les états financiers annuels contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et l'auditeur indépendant et rend compte de ces entretiens au Conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par un auditeur indépendant, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration sur recommandation du comité d'audit et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale.

La présidente du Conseil,

**Nathalie Houle**, FCPA, FCMA

La présidente et chef de la direction,

**Geneviève Mottard**, CPA, CA



## SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2019

	31 MARS 2019			31 MARS 2018
	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF À COURT TERME</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 274 501	-	40 274 501	36 878 899
Créances (note 4)	1 681 849	-	1 681 849	1 676 224
Subvention à recevoir	73 750	-	73 750	73 750
Frais payés d'avance	596 127	-	596 127	661 465
	42 626 227		42 626 227	39 290 338
<b>PLACEMENTS</b> (note 5)	18 350 414	2 815 195	21 165 609	20 272 076
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> (note 6)	3 329 551	-	3 329 551	3 212 701
<b>ACTIFS INCORPORELS</b> (note 6)	2 968 446	-	2 968 446	2 870 342
	67 274 638	2 815 195	70 089 833	65 645 457
<b>PASSIF</b>				
<b>PASSIF À COURT TERME</b>				
Créditeurs (note 7)	23 116 317	-	23 116 317	22 902 774
Produits perçus d'avance (note 8)	24 452 358	-	24 452 358	23 840 819
Subvention reportée (note 9)	69 000	-	69 000	73 750
	47 637 675	-	47 637 675	46 817 343
<b>AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ</b>	2 129 720	-	2 129 720	2 179 850
<b>AVANTAGES SOCIAUX FUTURS</b> (note 10)	2 377 700	-	2 377 700	2 536 400
	52 145 095	-	52 145 095	51 533 593
<b>SOLDES DE FONDS</b>				
Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	6 297 997	-	6 297 997	6 083 043
Affecté aux regroupements régionaux	-	-	-	286 262
Affecté à l'assurance responsabilité professionnelle	785 258	-	785 258	752 107
Non affecté	8 046 288	-	8 046 288	4 294 104
Fonds d'indemnisation	-	2 815 195	2 815 195	2 696 348
	15 129 543	2 815 195	17 944 738	14 111 864
	67 274 638	2 815 195	70 089 833	65 645 457

Au nom du Conseil d'administration de  
l'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS  
AGRÉÉS DU QUÉBEC

La présidente du Conseil,

Nathalie Houle, FCPA, FCMA

Le président du comité d'audit,

Mario Gariépy, FCPA, FCA



## RÉSULTATS > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	31 MARS 2019			31 MARS 2018
	Fonds d'administration générale*	Fonds d'indemnisation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>				
Cotisations annuelles	21 396 869	-	<b>21 396 869</b>	20 956 650
Encadrement de la profession	15 468 362	-	<b>15 468 362</b>	14 430 234
Accès à la profession	7 651 235	-	<b>7 651 235</b>	7 074 310
Rayonnement de la profession	2 055 501	-	<b>2 055 501</b>	2 037 060
	<b>46 571 967</b>	-	<b>46 571 967</b>	44 498 254
<b>CHARGES</b>				
Gouvernance	1 948 723	-	<b>1 948 723</b>	2 100 537
Encadrement de la profession	17 289 500	-	<b>17 289 500</b>	16 573 318
Accès à la profession	7 101 917	-	<b>7 101 917</b>	6 150 857
Affaires publiques, stratégie de marque et communications	4 005 961	-	<b>4 005 961</b>	4 264 743
Rayonnement de la profession	3 720 266	-	<b>3 720 266</b>	3 996 602
Charges opérationnelles	10 067 523	-	<b>10 067 523</b>	9 783 898
	<b>44 133 890</b>	-	<b>44 133 890</b>	42 869 955
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES REVENUS DE PLACEMENTS</b>	<b>2 438 077</b>	-	<b>2 438 077</b>	1 628 299
Revenus d'intérêts	352 864	-	<b>352 864</b>	177 011
Autres revenus de placements (note 13)	774 686	118 847	<b>893 533</b>	389 602
	<b>1 127 550</b>	<b>118 847</b>	<b>1 246 397</b>	566 613
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>3 565 627</b>	<b>118 847</b>	<b>3 684 474</b>	2 194 912

\* Les produits et les charges du fonds d'administration générale sont présentés de façon détaillée aux annexes A et B.

Les annexes C et D présentent les produits et les charges selon les normes prescrites par le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*.



## ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	31 MARS 2019						31 MARS 2018
	Fonds d'administration générale				Fonds d'indemnisation	Total	Total
	Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	Affecté aux regroupements régionaux*	Affecté à l'assurance responsabilité professionnelle**	Non affecté			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE D'OUVERTURE</b>	6 083 043	286 262	752 107	4 294 104	2 696 348	<b>14 111 864</b>	11 924 852
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(1 594 182)	-	33 151	5 126 658	118 847	<b>3 684 474</b>	2 194 912
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	1 809 136	-	-	(1 809 136)	-	-	-
Virement interfonds (note 14)	-	(286 262)	-	286 262	-	-	-
Réévaluations et autres éléments au titre des régimes de retraite (note 10)	-	-	-	148 400	-	<b>148 400</b>	(7 900)
<b>SOLDE DE CLÔTURE</b>	<b>6 297 997</b>	-	<b>785 258</b>	<b>8 046 288</b>	<b>2 815 195</b>	<b>17 944 738</b>	14 111 864

\* Le solde affecté aux regroupements régionaux servait à soutenir les activités des regroupements. Ce soutien est maintenant assuré par les fonds non affectés.

\*\* Le solde affecté à l'assurance responsabilité professionnelle sert à compenser l'augmentation des primes du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle.



## FLUX DE TRÉSORERIE > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	31 MARS 2019	31 MARS 2018
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	3 684 474	2 194 912
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	1 594 182	1 403 153
Distributions des fonds de placement réinvesties	(505 911)	(704 032)
Variation de la juste valeur des placements	(387 622)	314 430
Amortissement de l'avantage incitatif reporté	(50 130)	(50 129)
Variation du passif au titre des prestations définies	(10 300)	(28 100)
	<b>4 324 693</b>	<b>3 130 234</b>
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 15)	<b>880 045</b>	<b>1 800 416</b>
	<b>5 204 738</b>	<b>4 930 650</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Produit de cession de placements	-	5 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(634 750)	(454 717)
Acquisition d'actifs incorporels	(1 174 386)	(982 721)
	<b>(1 809 136)</b>	<b>(1 432 438)</b>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>3 395 602</b>	<b>3 498 212</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>36 878 899</b>	<b>33 380 687</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>40 274 501</b>	<b>36 878 899</b>



## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

### 1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

L'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (l'Ordre des CPA) est constitué en vertu de la *Loi sur les comptables professionnels agréés*, adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 16 mai 2012 et sanctionnée à cette même date par le Lieutenant-gouverneur. La fonction principale de l'Ordre des CPA est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre des CPA doit notamment assurer le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres, le maintien du tableau de l'Ordre et la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre des CPA sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*. Ils comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### a) Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre des CPA. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds d'indemnisation est destiné à rembourser à des tiers les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*.

#### b) Estimations de la direction

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les principales estimations se rapportent à la comptabilisation des produits des activités de formation perçus d'avance et des avantages sociaux futurs. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

#### c) Comptabilisation des produits

L'Ordre des CPA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement et basé sur l'historique.

Les produits provenant des cotisations annuelles, des admissions et des revenus de placements sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les produits provenant de l'inspection professionnelle, des cours, stages et examens professionnels, des services aux membres ainsi que ceux provenant d'Emploi CPA sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

### d) Instruments financiers

#### Méthodes et hypothèses

L'Ordre des CPA évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement ses actifs financiers et ses passifs financiers selon les méthodes d'évaluation présentées dans le tableau qui suit. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS	ÉVALUATION
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût après amortissement
Créances	Coût après amortissement
Subvention à recevoir	Coût après amortissement
Parts d'un fonds commun de revenu	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en actions mondiales	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en hypothèques commerciales	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en immobilier direct canadien	Juste valeur
Créditeurs	Coût après amortissement

La juste valeur des placements cotés est déterminée selon le cours acheteur des marchés à la date de l'état de la situation financière.

#### Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre des CPA détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture de l'exercice, selon le plus élevé des deux montants. Le montant de la réduction de valeur est passé dans les résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### Coûts de transaction

L'Ordre des CPA comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût de l'actif ou du passif financier et passés dans les résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

#### e) Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre des CPA dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. L'Ordre des CPA a choisi de ne pas constater les apports reçus sous forme de services dans ses états financiers.

#### f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre des CPA consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont les échéances sont de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

### g) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et amortis, à compter de leur mise en service, sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les périodes indiquées ci-dessous.

	PÉRIODES
<b>Immobilisations corporelles</b>	
Mobilier et matériel	10 ans
Système téléphonique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
<b>Actifs incorporels</b>	
Logiciels	5 ans

Les frais de développement interne de logiciels sont capitalisés lorsque l'Ordre des CPA peut notamment démontrer qu'il est techniquement en mesure de développer ces logiciels jusqu'à leur mise en service et qu'il estime que ces logiciels généreront des avantages économiques futurs.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge dans l'état des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet de reprise par la suite.

### h) Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif reporté relatif au bail est amorti de telle sorte que la charge de loyer soit imputée aux résultats de manière linéaire sur la durée du bail initial. L'amortissement est porté en diminution de la charge de loyer.

### i) Avantages sociaux

Jusqu'au 31 décembre 2006, l'Ordre des CPA offrait à ses salariés un régime de retraite capitalisé contributif à prestations définies ainsi que des régimes de retraite à prestations définies non capitalisés. Le régime capitalisé contributif à prestations définies est maintenu pour les services passés antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et se poursuit à titre de régime contributif à cotisations définies pour les services rendus depuis cette date.

L'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture de l'exercice est déterminée en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation.

L'Ordre des CPA constate l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime et ajustée de toute provision pour moins-value. Le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier du régime pour l'exercice sont constatés dans les résultats.

Les réévaluations et autres éléments au titre des régimes de retraite correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation, les gains et pertes actuariels et la variation de la provision pour moins-value. Ces éléments sont constatés directement dans l'évolution des soldes de fonds de l'exercice.

### (i) Prestations définies pour les services passés

Le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers est détaillé à la note 10.

### (ii) Cotisations définies

Les cotisations requises des participants au régime à cotisations définies correspondent au niveau de leur cotisation salariale de base, soit 3 %, 4 % ou 5 % de leur salaire, selon le choix fait par chacun. La cotisation requise de l'Ordre des CPA au régime à cotisations définies pour le service courant est de 3 % pour les participants ayant choisi une cotisation salariale de base de 3 %. Pour les participants ayant choisi une cotisation salariale de base de 4 % ou 5 %, la cotisation de l'Ordre des CPA varie entre 4 % et 9 % en fonction du nombre de points (âge plus années de service). Des cotisations supplémentaires sont également autorisées sans toutefois excéder les limites permises par les lois fiscales.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

### 3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques importants auxquels sont exposés les instruments financiers de l'Ordre des CPA sont les suivants.

	RISQUES			
	Crédit	Risques de marché		
		Change	Taux d'intérêt	Prix autre
Parts d'un fonds commun de revenu	X		X	X
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	X		X	X
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes	X			X
Parts d'un fonds commun de placement en actions mondiales	X	X		X
Parts d'un fonds commun de placement en hypothèques commerciales	X		X	X
Parts d'un fonds commun de placement en immobilier direct canadien	X		X	X

L'Ordre des CPA détient des placements dans le but de générer un rendement optimal tout en atténuant la volatilité des flux de trésorerie et des résultats et en protégeant son capital. Afin de gérer son exposition aux risques importants associés à ce type d'instruments financiers, l'Ordre des CPA s'est doté d'une politique de placement.

Cette politique décrit en détail la structure de répartition des actifs, les catégories de placements autorisées ainsi que les considérations particulières entourant la gestion des placements. En effet, plusieurs restrictions et mesures visent à atténuer les risques associés à ces instruments financiers, notamment en limitant l'investissement dans des parts de fonds commun qui détiennent des titres provenant d'émetteurs dont les cotes de crédit respectent les niveaux fixés pour les différents types de placements. La diversification des investissements par émetteur, par pays, par secteur d'activité, par type de

propriété et par échéance est également privilégiée, ce qui tend à réduire le risque global auquel sont exposés les placements du portefeuille.

Le Conseil d'administration de l'Ordre des CPA, par l'entremise du comité d'audit, revoit périodiquement la politique de placement et veille à son respect.

### 4. CRÉANCES

	31 MARS 2019	31 MARS 2018
	\$	\$
Clients	1 495 645	1 514 198
Montants à recevoir autres	186 204	162 026
	<b>1 681 849</b>	<b>1 676 224</b>

Le solde des créances a été provisionné à hauteur de 86 807 \$ (46 834 \$ en 2018).

### 5. PLACEMENTS

	31 MARS 2019	31 MARS 2018
	\$	\$
Parts d'un fonds commun de revenu	8 177 552	7 954 823
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	6 334 027	6 041 192
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes	840 012	794 470
Parts d'un fonds commun de placement en actions mondiales	1 523 348	1 463 470
Parts d'un fonds commun de placement en hypothèques commerciales	2 090 828	2 018 121
Parts d'un fonds commun de placement en immobilier direct canadien	2 199 842	2 000 000
	<b>21 165 609</b>	<b>20 272 076</b>



# NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

## 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

	31 MARS 2019		31 MARS 2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Mobilier et matériel	1 887 773	1 302 015	585 758	648 689
Système téléphonique	92 480	92 480	-	-
Matériel informatique	2 207 947	1 784 967	422 980	245 015
Améliorations locatives	3 258 951	938 138	2 320 813	2 318 997
	<b>7 447 151</b>	<b>4 117 600</b>	<b>3 329 551</b>	<b>3 212 701</b>
<b>Actifs incorporels</b>				
Logiciels	7 303 457	4 335 011	2 968 446	2 870 342
	<b>14 750 608</b>	<b>8 452 611</b>	<b>6 297 997</b>	<b>6 083 043</b>

La charge d'amortissement se présente comme suit.

	31 MARS 2019	31 MARS 2018
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	517 900	431 542
Amortissement des actifs incorporels	1 076 282	971 611
	<b>1 594 182</b>	<b>1 403 153</b>

Au cours de l'exercice, l'Ordre des CPA a procédé à la radiation de certains logiciels complètement amortis et qui ne sont plus utilisés. La radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé sans impact sur les résultats.

## 7. CRÉDITEURS

	31 MARS 2019	31 MARS 2018
	\$	\$
<b>Fournisseurs et charges à payer</b>		
Fournisseurs	2 737 821	2 491 383
Salaires et retenues sur salaires autres que celles à remettre à l'État	2 680 253	2 981 620
Sommes perçues pour les services de CPA Canada	12 987 514	12 871 811
Fondation des CPA du Québec	5 865	6 928
	<b>18 411 453</b>	<b>18 351 742</b>
<b>Sommes à remettre à l'État</b>	<b>3 628 464</b>	<b>3 542 292</b>
<b>Contribution à l'Office des professions du Québec</b>	<b>1 076 400</b>	<b>1 008 740</b>
	<b>23 116 317</b>	<b>22 902 774</b>

## 8. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	31 MARS 2019	31 MARS 2018
	\$	\$
Cotisations des membres	18 609 184	17 919 609
Cotisations des candidats à l'exercice de la profession	1 821 387	1 842 637
Activités de formation	3 602 137	3 754 948
Cours, stages et examens professionnels	221 925	157 065
Produits commerciaux	189 095	138 424
Autres	8 630	28 136
	<b>24 452 358</b>	<b>23 840 819</b>



## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

### 9. SUBVENTION REPORTÉE

	31 MARS 2019	31 MARS 2018
	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>73 750</b>	-
Subvention octroyée au cours de l'exercice	<b>221 250</b>	73 750
Subvention constatée à titre de produit de l'exercice	<b>(226 000)</b>	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>69 000</b>	73 750

En 2017, l'Ordre des CPA a conclu une entente avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) afin de recevoir une subvention dans le cadre du programme *Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels*. Avec cette subvention, l'Ordre des CPA s'engage à concevoir des outils qui lui permettront de mieux évaluer et reconnaître les compétences des personnes immigrantes titulaires d'un diplôme universitaire en comptabilité professionnelle délivré par un établissement d'enseignement à l'extérieur du Québec. L'entente prévoit une contribution financière maximale de 760 000 \$ ventilée sur trois années financières allant jusqu'en 2021.

Au 31 mars 2019, des produits de 226 000 \$ ont été constatés en lien avec les charges connexes engagées pour la mise en œuvre du programme visant à faciliter la reconnaissance des professionnels formés à l'étranger.

### 10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

#### a) Régimes à prestations définies

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2018. La valeur des actifs du régime et de l'obligation au titre des prestations définies au 31 mars 2019 a été obtenue par extrapolation entre le 31 décembre 2018 et le 31 mars 2019. La prochaine évaluation actuarielle est prévue en date du 31 décembre 2021.

Les informations relatives aux régimes à prestations définies pris collectivement se présentent comme suit.

	31 MARS 2019		31 MARS 2018	
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	\$	\$	\$	\$
Charge de retraite de l'exercice	<b>70 100</b>	<b>116 900</b>	79 300	118 000
Réévaluations et autres éléments	<b>21 800</b>	<b>126 600</b>	(700)	(7 200)

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite et des passifs au titre des prestations définies :

	31 MARS 2019		31 MARS 2018	
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	\$	\$	\$	\$
Juste valeur de l'actif du régime	<b>14 106 600</b>	-	14 075 900	-
Obligations au titre des prestations définies	<b>(13 660 600)</b>	<b>(2 377 700)</b>	(13 390 200)	(2 536 400)
Provision pour moins-value	<b>(446 000)</b>	-	(685 700)	-
Passif au titre des prestations définies	-	<b>(2 377 700)</b>	-	(2 536 400)



## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées sont les suivantes.

	2019	2019
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
<b>Obligations au titre des prestations définies au 31 mars</b>		
Taux d'actualisation	4,25 %	4,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %
<b>Coûts comptabilisés pour les exercices annuels clos le 31 mars</b>		
Taux d'actualisation	4,75 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %

	2018	2018
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
<b>Obligations au titre des prestations définies au 31 mars</b>		
Taux d'actualisation	4,75 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %
<b>Coûts comptabilisés pour les exercices annuels clos le 31 mars</b>		
Taux d'actualisation	4,75 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %

L'actif du régime de retraite capitalisé est composé des éléments suivants.

	2019	2018
	Régime de retraite capitalisé	Régime de retraite capitalisé
Contrats de rentes assurées	40 %	40 %
Actions canadiennes	7 %	10 %
Actions étrangères	8 %	12 %
Obligations	33 %	29 %
Dette hypothécaire commerciale	12 %	9 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Selon l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2018, le régime capitalisé est en situation de surplus selon la base de capitalisation. Le régime capitalisé montre toutefois un déficit actuariel de stabilisation de 190 500 \$ au 31 décembre 2018, lequel doit être financé par l'Ordre des CPA sur une période de 12 ans.

Les autres informations concernant les régimes à prestations définies de l'Ordre des CPA se présentent comme suit.

	31 MARS 2019		31 MARS 2018	
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur	48 300	149 000	80 000	145 400
Prestations versées par les régimes	724 100	149 000	830 400	145 400

### b) Régime à cotisations définies

Le coût total comptabilisé au titre du régime à cotisations définies de l'Ordre des CPA pour l'exercice est de 979 290 \$ (928 826 \$ en 2018).



## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

### 11. ENGAGEMENTS

L'Ordre des CPA s'est engagé, en date du 28 août 2013, à louer des locaux pour une période de 16 ans se terminant en 2029. L'engagement total pour ce bail est de 25 439 976 \$. Les paiements exigibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020 sont de 2 169 243 \$ et ils représentent 2 274 463 \$ annuellement pour les quatre exercices subséquents.

### 12. ENTENTES AVEC CPA CANADA

#### Entente de collaboration administrative

En vertu de l'entente de collaboration administrative conclue avec CPA Canada, les montants de cotisation facturés sont présentés nets des sommes perçues pour les services de CPA Canada touchant la profession de comptable professionnel agréé. Les montants concernés par cette entente sont les suivants.

	31 MARS 2019	31 MARS 2018
	\$	\$
Cotisations des membres totales facturées	33 256 055	31 985 479
Sommes perçues pour les services de CPA Canada	14 056 321	13 240 777

Au 31 mars 2019, les montants de cotisation encaissés pour l'exercice 2019-2020 nets des sommes perçues pour les services de CPA Canada sont présentés dans les produits perçus d'avance à l'état de la situation financière (voir note 8), alors que la portion perçue pour les services de CPA Canada est présentée dans les créditeurs (voir note 7).

#### Entente relative à la formation

CPA Canada est responsable du développement du programme de formation professionnelle qui est offert et géré par l'Ordre des CPA. L'entente sur la formation conclue avec CPA Canada prévoit, en fin d'exercice, un mécanisme d'ajustement des sommes versées pour le programme suivant lequel les économies ou les coûts supplémentaires, par rapport à ce qui a été engagé au cours de l'exercice, sont redistribués aux organisations provinciales. En vertu de ce mécanisme, l'Ordre a enregistré au 31 mars 2019 sa part des ajustements, laquelle représente des économies de 53 274 \$ (612 000 \$ d'économies en 2018). Les coûts du programme sont présentés sous la rubrique Accès à la profession.

### 13. AUTRES REVENUS DE PLACEMENTS

	31 MARS 2019	31 MARS 2018
	\$	\$
Distributions des fonds de placement réinvesties	505 911	704 032
Variation de la juste valeur des placements	387 622	(314 430)
	893 533	389 602

### 14. VIREMENT INTERFONDS

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration de l'Ordre des CPA a résolu de transférer un montant de 286 262 \$ des fonds affectés aux regroupements régionaux vers les fonds non affectés du fonds d'administration générale à la suite de la prise en charge des activités administratives des regroupements régionaux par l'Ordre des CPA.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

### 15. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	31 MARS 2019	31 MARS 2018
	\$	\$
Créances	(5 625)	(566 134)
Subvention à recevoir	-	(73 750)
Frais payés d'avance	65 338	(20 120)
Créditeurs	213 543	1 870 060
Produits perçus d'avance	611 539	516 610
Subvention reportée	(4 750)	73 750
	<b>880 045</b>	<b>1 800 416</b>

### 16. OPÉRATIONS AVEC LA FONDATION DES CPA DU QUÉBEC

Dans le cadre de son rôle sociétal, l'Ordre des CPA encourage la relève en soutenant financièrement la Fondation des comptables professionnels agréés du Québec (Fondation des CPA du Québec). La Fondation des CPA du Québec a pour objectifs d'encourager la poursuite des études et de promouvoir l'excellence dans les domaines d'expertise des CPA et autres domaines en offrant des bourses ou des subventions à des étudiants de tous les niveaux scolaires, ainsi qu'à des professeurs.

Des charges directes incluses sous la rubrique Rayonnement de la profession, totalisant 219 609 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019 (215 817 \$ en 2018), ont été encourues par l'Ordre des CPA au bénéfice de la Fondation des CPA du Québec. De plus, l'Ordre des CPA fournit gracieusement des locaux et un soutien administratif à la Fondation des CPA du Québec.

### 17. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'état des résultats de 2018 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de 2019. Des changements ont été apportés à la présentation de certaines informations en fonction des modifications apportées aux articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*.

L'Ordre des CPA a également cessé de ventiler les frais d'occupation à divers secteurs d'activité et les considère plutôt en globalité sous la rubrique Charges opérationnelles.



# PRODUITS DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

ANNEXE A	31 MARS 2019	31 MARS 2018
<b>PRODUITS</b>	\$	\$
<b>COTISATIONS ANNUELLES</b>		
Cotisation des membres		
Cotisation (note 12)	19 199 734	18 744 702
Frais de réinscription	67 800	58 900
Autres - Déclaration annuelles et cotisation	55 552	64 810
Cotisation des candidats à l'exercice de la profession	2 073 783	2 088 238
	<b>21 396 869</b>	<b>20 956 650</b>
<b>ENCADREMENT DE LA PROFESSION</b>		
Inspection professionnelle	2 145 854	2 064 324
Exercice en société	34 491	34 770
Discipline	75 500	104 000
Infractions commises par des non-membres	121 132	67 901
Assurance responsabilité professionnelle	226 734	232 635
Formation continue		
Activités de formation	12 029 828	11 335 823
Outils et ressources	524 278	486 991
Autres - Réglementation sur la formation continue obligatoire	310 545	103 790
	<b>15 468 362</b>	<b>14 430 234</b>
<b>ACCÈS À LA PROFESSION</b>		
Admission des membres	603 376	586 910
Admission des candidats à l'exercice de la profession	807 286	752 355
Subvention (note 9)	226 000	-
Cours, stages et examens professionnels		
Programme de formation professionnelle et stages	3 792 458	3 672 995
Examens professionnels	2 222 115	2 062 050
	<b>7 651 235</b>	<b>7 074 310</b>
<b>RAYONNEMENT DE LA PROFESSION</b>		
Services aux membres		
Événements	329 394	397 414
Activités régionales	376 920	405 214
Produits commerciaux	611 614	537 088
Recrutement de la relève	40 000	43 500
Vente de services		
Emploi CPA	697 573	653 844
	<b>2 055 501</b>	<b>2 037 060</b>
<b>PRODUITS AVANT LES REVENUS DE PLACEMENTS</b>	<b>46 571 967</b>	<b>44 498 254</b>
Revenus d'intérêts	352 864	177 011
Autres revenus de placements	774 686	337 795
	<b>1 127 550</b>	<b>514 806</b>
<b>PRODUITS TOTAUX - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>47 699 517</b>	<b>45 013 060</b>



## CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

<b>ANNEXE B</b>	<b>31 MARS 2019</b>	<b>31 MARS 2018</b>
<b>CHARGES</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>GOUVERNANCE</b>		
Direction générale et activités du Conseil d'administration	1 734 865	1 926 034
Assemblée générale annuelle et rapport annuel	213 858	174 503
	<b>1 948 723</b>	<b>2 100 537</b>
<b>ENCADREMENT DE LA PROFESSION</b>		
Inspection professionnelle	1 948 048	2 138 885
Bureau du syndic	2 684 838	2 609 145
Assurance responsabilité professionnelle	19 724	19 594
Discipline, conciliation et arbitrage	79 678	67 685
Infractions commises par des non-membres	209 612	153 585
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec	55 452	55 561
Formation continue		
Activités de formation	8 365 344	8 111 724
Outils et ressources	179 711	177 449
Autres - Réglementation sur la formation continue obligatoire	583 467	268 695
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession		
Affaires juridiques	2 080 145	1 466 662
Législation et réglementation	51 851	49 663
Soutien à l'exercice de la profession	1 031 630	1 454 670
	<b>17 289 500</b>	<b>16 573 318</b>
<b>ACCÈS À LA PROFESSION</b>		
Admission et comité de la formation	2 168 018	2 026 257
Cours, stages et examens professionnels		
Programme de formation professionnelle et stages	3 076 529	2 362 897
Examens professionnels	1 857 370	1 761 703
	<b>7 101 927</b>	<b>6 150 857</b>



## CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

ANNEXE B (suite)	31 MARS 2019	31 MARS 2018
<b>CHARGES (suite)</b>	\$	\$
<b>AFFAIRES PUBLIQUES, STRATÉGIE DE MARQUE ET COMMUNICATIONS</b>		
Affaires publiques et communications	2 204 060	2 223 337
Promotion de la marque	1 801 901	2 041 406
	<b>4 005 961</b>	<b>4 264 743</b>
<b>RAYONNEMENT DE LA PROFESSION</b>		
Services aux membres		
Promotion de la profession	521 977	512 460
Événements	1 741 937	1 658 969
Activités régionales	676 349	1 059 823
Produits commerciaux	147 955	106 224
Fondation des CPA (note 16)	219 609	215 817
Développement des affaires	412 439	443 309
	<b>3 720 266</b>	<b>3 996 602</b>
<b>CHARGES OPÉRATIONNELLES</b>		
Gestion des ressources humaines	937 158	893 646
Administration et finances	1 864 665	2 006 635
Frais financiers	917 600	873 413
Systèmes d'information	2 459 396	2 316 841
Frais d'occupation	2 294 522	2 290 210
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	1 594 182	1 403 153
	<b>10 067 523</b>	<b>9 783 898</b>
<b>CHARGES TOTALES - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>44 133 890</b>	<b>42 869 955</b>



## PRODUITS – Selon le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

### ANNEXE C

31 MARS 2019

31 MARS 2018

<b>PRODUITS – FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	\$	\$
Cotisations annuelles		
Cotisation des membres	19 323 086	18 868 412
Cotisation des candidats à l'exercice de la profession	2 073 783	2 088 238
Exercice en société	34 491	34 770
Admission	1 410 662	1 339 265
Cours, stages et examens professionnels	6 014 573	5 735 045
Assurance responsabilité professionnelle	226 734	232 635
Inspection professionnelle	2 145 854	2 064 324
Formation continue	12 864 651	11 926 604
Discipline	75 500	104 000
Infractions commises par des non-membres	121 132	67 901
Services aux membres	1 357 928	1 383 216
Vente et location de biens et de services	697 573	653 844
Intérêts et revenus de placements	1 127 550	514 806
Subventions	226 000	-
<b>PRODUITS TOTAUX – FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>47 699 517</b>	<b>45 013 060</b>
<b>PRODUITS – FONDS D'INDEMNISATION</b>		
Intérêts et revenus de placements	118 847	51 807



## CHARGES – Selon le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

### ANNEXE D

31 MARS 2019

31 MARS 2018

CHARGES – FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	\$	\$
Admission	2 166 118	2 019 650
Comité de la formation	1 900	6 607
Cours, stages et examens professionnels	4 933 899	4 124 600
Assurance responsabilité professionnelle	19 724	19 594
Inspection professionnelle	1 948 048	2 138 885
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession	3 163 626	2 970 995
Formation continue	9 128 522	8 557 867
Bureau du syndic	2 684 838	2 609 145
Conciliation et arbitrage des comptes	13 440	23 412
Comité de révision	13 792	3 607
Conseil de discipline	52 446	40 667
Infractions commises par des non-membres	209 612	153 585
Gouvernance	1 948 723	2 100 537
Communications	4 005 961	4 264 743
Services aux membres	3 720 266	3 996 603
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec	55 452	55 561
Autres charges		
Gestion des ressources humaines	937 158	893 646
Administration et finances	1 864 665	2 006 635
Frais financiers	917 600	873 413
Systèmes d'information	2 459 396	2 316 841
Frais d'occupation	2 294 522	2 290 210
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	1 594 182	1 403 153
<b>CHARGES TOTALES – FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>44 133 890</b>	<b>42 869 955</b>
<b>CHARGES – FONDS D'INDEMNISATION</b>		
Indemnisation	-	-



# RAPPORTS STATUTAIRES



# ARBITRAGE DES COMPTES

## MEMBRES DU CONSEIL

**Jean Bélanger**, CPA, CA, CA•EJC, président

**Dany Boivin**, CPA, CMA

**Rhéal Jr Brunet**, CPA auditeur, CA

**Richard Chevalier**, CPA, CA  
(jusqu'au 18 juin 2018)

**Gilles Gingras**, CPA auditeur, CA

**Hélène Huot**, CPA auditrice, CA

**Michel P. Laliberté**, FCPA auditeur, FCGA

**René Martin**, FCPA auditeur, FCA

**Pierre Monty**, CPA auditeur, CGA

**Michael Newton**, CPA auditeur, CA

**Luc Riccio**, CPA auditeur, CGA

**Yasmin Rivera**, FCPA, FCMA

**Antonio Vescio**, CPA auditeur, CA  
(jusqu'au 18 juin 2018)

## SECRÉTAIRE

**Véronique Smith**

Le mandat du conseil d'arbitrage des comptes est de régler les différends relatifs aux comptes d'honoraires des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec qui n'ont pu être résolus dans le cadre de la procédure de conciliation du Bureau du syndic. Le conseil reçoit les demandes, prend en considération les arguments des parties et rend une décision. Il peut alors maintenir ou diminuer le montant du compte en litige et déterminer le remboursement ou le paiement auquel une partie peut avoir droit.

Au cours de l'exercice, le conseil s'est réuni en plénière annuelle pour une formation portant sur le processus de traitement d'une demande de conciliation d'honoraires ainsi que sur les règles de preuve et l'obligation du conseil d'arbitrage d'agir équitablement.

Le président du conseil,

**Jean Bélanger**, CPA, CA, CA•EJC

## SOMMAIRE DES DOSSIERS

Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2018	1
Nouvelles demandes	5
<b>Audiences arbitrales tenues</b>	<b>5</b>
<b>Sentences arbitrales rendues</b>	<b>4</b>
Comptes d'honoraires réduits	3
Comptes d'honoraires maintenus et réduits dans une même sentence	1
<b>Dossiers en cours au 31 mars 2019</b>	<b>2</b>



# ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

## Assurance de la responsabilité professionnelle des comptables professionnels agréés

Tous les membres sont tenus d'adhérer au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle en vertu du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*.

En vertu du *Règlement*, le montant de la garantie, au cours d'une période de garantie de 12 mois, est :

- i) d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation présentée contre un comptable professionnel agréé;
- ii) de 2 000 000 \$ par réclamation lorsqu'un comptable professionnel agréé a au moins un autre comptable professionnel agréé à son emploi ou lorsque deux comptables professionnels agréés ou plus exercent au sein d'une même société et que la réclamation est présentée contre plus d'un comptable professionnel agréé.

RÉPARTITION DES MEMBRES ET MONTANT PRÉVU DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE			
Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Couverture individuelle (membres exemptés en vertu de l'article 3 du <i>Règlement</i> )	2 851	1 000 000 \$	Aucun plafond
Régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle	36 844	1 000 000 \$	Aucun plafond

## Assurance de la responsabilité professionnelle des sociétés

Les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (SPA) doivent également détenir, pour leur société, une garantie contre la responsabilité professionnelle conforme au *Règlement sur l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé en société*.

Lorsqu'un comptable professionnel agréé exerce seul à titre d'actionnaire unique d'une société par actions qui n'emploie aucun autre membre CPA, un montant de garantie d'au moins 500 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé. Par ailleurs, un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé pour toutes les autres sociétés.

RÉPARTITION, FORME JURIDIQUE ET COMPOSITION DES SOCIÉTÉS					
Catégorie	Montant de la garantie	Nombre de sociétés		Nombre de membres au sein de sociétés	
		SPA	S.E.N.C.R.L.	SPA	S.E.N.C.R.L.
Actionnaire unique et sans CPA à son emploi	500 000 \$	924	s. o.	924	s. o.
Autres sociétés	1 000 000 \$	499	153	2 211	4 523
<b>Total</b>		<b>1 423</b>	<b>153</b>	<b>3 135</b>	<b>4 523</b>



# AUDIT

## MEMBRES DU COMITÉ

**Mario Gariépy**, FCPA auditeur, FCA, président

**Andrée Lavigne**, CPA auditrice, CA

**Luc Duciaume**, FCPA auditeur, FCGA

## SECRÉTAIRE

**Mélanie Charbonneau**, CPA auditrice, CA

Formé d'au moins trois membres qui sont également membres du Conseil d'administration, le comité d'audit relève du Conseil, auprès duquel il a un pouvoir de recommandation. Son rôle consiste à l'aider à s'acquitter de ses obligations et responsabilités de surveillance quant à la qualité et à l'intégrité de l'information financière. Dans le cadre de son rôle de vigie des affaires financières de l'Ordre, il est responsable de la surveillance des activités d'audit externe, du contrôle interne, de la gestion des risques et de la sécurité de l'information.

Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à cinq reprises. Les membres du comité se sont également réunis à huis clos avec l'auditeur indépendant, en l'absence des membres de la direction.

Au cours de ces réunions, le comité a :

- révisé le budget 2019-2020 et recommandé son adoption au Conseil;
- révisé l'information financière présentée dans le *Document de consultation sur la cotisation annuelle 2019-2020* et recommandé au Conseil le montant de la cotisation annuelle 2019-2020 des diverses catégories de membres;
- révisé les orientations budgétaires 2020-2024;
- procédé à l'examen de la situation financière de l'exercice courant;
- rencontré l'auditeur indépendant afin de passer en revue le plan d'audit annuel ainsi que les résultats de l'audit;
- révisé la reddition de comptes de la direction sur les risques stratégiques;

- révisé la politique relative à la gestion des soldes de fonds et en a recommandé l'approbation;
- veillé au respect de la politique de sécurité de l'information;
- veillé à la mise en place d'un cadre adéquat de gestion des risques;
- reçu et étudié les rapports, constatations et recommandations de l'auditeur indépendant à la suite de ses travaux;
- veillé au respect des lois et règlements applicables en matière de gestion des affaires financières, y compris en ce qui concerne la perception et la remise des retenues à la source et des taxes à la consommation;
- révisé la politique de placement et veillé à son respect;
- révisé les couvertures d'assurance de l'Ordre;
- recommandé le renouvellement du mandat annuel de l'auditeur indépendant pour l'exercice courant;
- examiné les dépenses du président et chef de la direction et du président du Conseil et validé le respect des politiques de remboursement des dépenses.

Enfin, le comité a examiné les états financiers audités de l'Ordre au 31 mars 2019 et il en a recommandé l'approbation au Conseil.

Le président du comité,  
**Mario Gariépy**, FCPA auditeur, FCA



# BUREAU DU SYNDIC

## SYNDIC

**Paule Bouchard**, FCPA auditrice, FCA

## SYNDICS ADJOINTS

**Michel Beauséjour**, FCPA, FCA

**Julie Bouchard**, CPA, CA

**Gérald Gratton**, CPA, CGA

**Louise Harvey**, CPA, CGA

**Claude Maurer**, CPA, CA

**Josée Mélançon**, CPA, CA

## AVOCAT

**Alexandre L. Racine**

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête, le cas échéant, sur toute information portée à sa connaissance à l'effet qu'un membre aurait commis une infraction visée par le *Code des professions*, la *Loi sur les comptables professionnels agréés* et la réglementation afférente ou le *Code de déontologie des comptables professionnels agréés*.

Le Bureau du syndic traite également les demandes de conciliation d'honoraires et les demandes d'accès à l'information relevant de ses champs de compétence.

Au cours de l'exercice, le Bureau du syndic a reçu 383 demandes d'enquête, dont 200 provenant du public et 107 du comité d'inspection professionnelle. Ces demandes ont trait principalement à des manquements aux dispositions du *Code de déontologie des comptables professionnels agréés* et de la *Loi sur les comptables professionnels agréés*.

De l'ensemble des dossiers traités, 38 plaintes concernant 38 dossiers ont été portées devant le conseil de discipline.

Les demandes de conciliation de comptes d'honoraires traitées cette année mettent en cause des sommes variant entre 400 \$ et 41 400 \$, et reposent sur le fait que le client n'avait pas reçu d'estimation des honoraires prévisibles ou qu'il n'avait pas été informé de l'augmentation des honoraires en cours de mandat.

En 2018-2019, le Bureau du syndic a reçu trois demandes en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Le Bureau du syndic a reçu plus de 1 600 appels téléphoniques de nature déontologique, dont 46 % en provenance du public. Il a dispensé au total cinq séances de formation à l'intention des membres et trois à l'intention des candidats à la profession, en plus de publier des articles traitant de sujets pertinents dans un but préventif.

La syndic,

**Paule Bouchard**, FCPA auditrice, FCA



DEMANDES D'ENQUÊTE RELATIVES À LA DÉONTOLOGIE DÉPOSÉES AUPRÈS DU BUREAU DU SYNDIC	2018-2019	2017-2018
Dossiers reportés de l'an dernier	191	230
Nouveaux dossiers (concernant 354 membres)	383	377
	574	607
Dossiers traités au cours de l'exercice	321	416
Dossiers reportés à l'an prochain	253	191

DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	2018-2019	2017-2018
Plaintes déposées devant le conseil de discipline (38 dossiers)	38	29
Conciliations déontologiques	2	4
Interventions	24	30
Avertissements	94	168
Aucune faute déontologique	95	122
Engagements	12	12
Demandes d'enquête retirées par les plaignants, fermées à cause de la non-collaboration du plaignant ou jugées irrecevables par un syndic	40	42
Dossiers transmis au comité d'inspection professionnelle	1	1
Autres	15	8
	321	416
Nombre de membres dont les dossiers ont été traités	290	393

DÉCISIONS SOUMISES PAR LES PLAIGNANTS AU COMITÉ DE RÉVISION	2018-2019	2017-2018
Dossiers reportés de l'an dernier	2	8
Nouveaux dossiers	16	13
	18	21
Décisions maintenues	11	16
Suggère un complément d'enquête	1	2
Suggère la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i>	1	1
Dossiers en cours	5	2

CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	2018-2019	2017-2018
Dossiers reportés de l'an dernier	4	8
Nouveaux dossiers	53	55
	57	63
Dossiers traités	50	59
Dossiers reportés à l'an prochain	7	4

RÉSULTATS DES DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	2018-2019	2017-2018
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	20	24
Dossiers retirés par le demandeur	1	1
Dossiers non recevables (hors délai ou autres)	5	8
Dossiers pour lesquels un rapport a été produit	24	26
	50	59



# DISCIPLINE

## PRÉSIDENTS DU BUREAU DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE DES ORDRES PROFESSIONNELS

**Marie-Josée Corriveau**, avocate,  
présidente en chef

**Daniel Y. Lord**, avocat, président en chef adjoint

**Julie Charbonneau**, avocate, présidente

**Maurice Cloutier**, avocat, président

**Hélène Desgranges**, avocate, présidente

**Isabelle Dubuc**, avocate, présidente

**Myriam Giroux-Del Zotto**, avocate, présidente

**Lyne Lavergne**, avocate, présidente

**Georges Ledoux**, avocat, président

**Nathalie Lelièvre**, avocate, présidente

**Jean-Guy Légaré**, avocat, président

**Lydia Milazzo**, avocate, présidente

**Chantale Perreault**, avocate, présidente

**Pierre R. Sicotte**, avocat, président

## MEMBRES DU CONSEIL

**John W. Babiak**, FCPA, FCMA

**Benoît Boivin**, FCPA, FCA

**Éric Bonenfant**, FCPA, FCMA

**Alain Breault**, CPA, CGA

**Louise Briand**, CPA auditrice, CA

**Daniel Charest**, CPA auditeur, CGA

**Alain Chassé**, CPA auditeur, CA

**Robert Desforges**, CPA, CA

**Sylvie Deslauriers**, FCPA auditrice, FCA

**Gaetano Di Guglielmo**, CPA, CA

**Jean-Pierre Dubeau**, FCPA, FCA

**Paul Dumas**, CPA auditeur, CA

**Claire Gauthier**, CPA, CMA

**Renaud Gilbert**, CPA, CA

**Pierre Jolicœur**, CPA auditeur, CA

**Bertrand Lachance**, CPA auditeur, CA

**Michel Ladouceur**, CPA auditeur, CGA

**André Lafond**, CPA, CA

**Pierre Lapointe**, FCPA, FCA  
(jusqu'en février 2019)

**W. Robert Laurier**, FCPA auditeur, FCA

**Louis LeBrun**, FCPA, FCGA

**Sylvain Loïselle**, CPA auditeur, CA

**Gaétan Marceau**, CPA, CA

**William Povitz**, CPA, CMA

**Michel Roberge**, CPA, CA

**Daniel Rocheleau**, CPA, CA

**Brahm Shiller**, CPA auditeur, CA

**Réal Sureau**, FCPA, FCA

## SECRÉTAIRE

**Véronique Smith**

Le conseil de discipline est un tribunal quasi judiciaire composé de trois membres, dont le président, qui est un avocat désigné par le gouvernement, et deux comptables professionnels agréés désignés par le Conseil d'administration de l'Ordre. Il est saisi de toute plainte disciplinaire contre un comptable professionnel agréé ou une personne qui, au moment des actes reprochés, était membre de l'Ordre, relativement à des infractions à la *Loi sur les comptables professionnels agréés du Québec*, au *Code des professions* et aux règlements adoptés en vertu de ces lois. Le conseil de discipline statue sur la culpabilité du professionnel et, le cas échéant, lui impose une sanction.

Le conseil de discipline a reçu 39 plaintes au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019, soit 36 émanant du Bureau du syndic, deux d'un syndic *ad hoc* et une plainte privée.

Au cours de cette période, le conseil a tenu 84 journées d'audience pour traiter 50 dossiers. De ces audiences, 28 ont porté sur la plainte, 28 sur la plainte et sur la sanction, 10 sur la sanction, deux sur la plainte et sur une requête préliminaire, une sur une demande de radiation provisoire et 15 sur des requêtes préliminaires.



Le conseil a complété l'audience de 38 plaintes déposées exclusivement par le Bureau du syndic ou par un syndic *ad hoc* en lien avec les manquements suivants :

PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE	
Nature des plaintes	Portées par le Bureau du syndic ou un syndic <i>ad hoc</i>
Défaut de s'acquitter de ses obligations avec diligence et tout le soin nécessaire, conformément aux normes professionnelles de comptabilité ainsi qu'aux autres normes et aux données de la science alors en vigueur	25
Exercice de la comptabilité publique sans détenir le permis pour ce faire	22
Défaut de s'assurer de l'exactitude et de l'intégrité des renseignements fournis à l'Ordre	17
Acte dérogatoire à la discipline, à l'honneur ou à la dignité de sa profession	12
Manque d'indépendance / conflit d'intérêts	10
Défaut d'agir avec dignité et d'éviter toute méthode et attitude susceptible de nuire à la bonne réputation de la profession	8
Défaut de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité et objectivité	8
Entrave à une enquête du syndic / défaut de lui répondre	5
Entrave envers la personne responsable de l'inspection professionnelle	4
Documents et déclarations erronés ou fallacieux	4
Avoir été reconnu coupable d'une infraction à une loi fiscale ou à une loi sur les valeurs mobilières au Canada ou à l'étranger par un jugement définitif d'un tribunal compétent	3
Défaut de faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnable	3
Avoir été reconnu coupable d'une infraction criminelle ayant un lien avec l'exercice de la profession	3
Défaut d'informer l'Ordre d'avoir fait l'objet d'une décision judiciaire	2
Défaut de rendre compte à son client ou à son employeur	2
Avoir fait cession de ses biens	1
Défaut de tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ainsi que des moyens dont il dispose	1
Défaut d'aviser l'Ordre de tout changement à l'égard de son statut de membre	1
Défaut d'utiliser le titre d'auditeur	1
Défaut de remettre à son client ou à son représentant autorisé copie des documents qui font partie des dossiers comptables	1
Défaut d'avoir fourni à son client toutes les explications nécessaires à la compréhension de son relevé d'honoraires	1
Avoir utilisé, transféré ou retiré des sommes d'argent à des fins autres que celles pour lesquelles elles lui avaient été confiées	1



DÉCISIONS DU CONSEIL	55
Décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la mise en délibéré	37
Acquittant l'intimé	2
Déclarant l'intimé coupable	4
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	26
Imposant une sanction	8
En vertu de l'article 149.1 du <i>Code des professions</i>	2
Sur requêtes préliminaires	11
En vertu de l'article 161 du <i>Code des professions</i>	1
Sur radiation provisoire et immédiate	1

SANCTIONS IMPOSÉES PAR CHEF D'INFRACTION	
Réprimande	10
Révocation du permis	1
Radiation temporaire	84
Radiation provisoire	1
Amende	21
Publication d'avis	28
Déboursés	39

APPELS AU TRIBUNAL DES PROFESSIONS	
Décisions portées en appel devant le Tribunal des professions	4
Appels dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	5
Décisions rendues par le Tribunal des professions	6

Enfin, le conseil s'est réuni en plénière annuelle pour une formation portant notamment sur le rôle des membres du conseil de discipline, les différents moyens préliminaires et les actes dérogatoires visés à l'article 59.1 du *Code des professions*.



# EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE

L'Ordre fait enquête sur les cas d'exercice illégal ou d'usurpation de titre portés à sa connaissance et prend les mesures appropriées pour y mettre fin.

Pour l'exercice 2018-2019, les dossiers de pratique illégale de la profession ou d'usurpation de titre se détaillent comme suit.

ENQUÊTES			
	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Enquêtes complétées	43	45	17

POURSUITES PÉNALES			
	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Poursuites pénales intentées	31	23	9

JUGEMENTS				
	Jugements rendus	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré coupable	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré non coupable	Montant total des amendes imposées
Exercice illégal	15	15	0	62 500 \$
Usurpation de titre	10	10	0	86 000 \$
Exercice illégal et usurpation de titre	5	5	0	83 500 \$
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>232 000 \$</b>



# FONDS D'INDEMNISATION

## MEMBRES DU COMITÉ

**Daniel Williams**, CPA, CA, président

**Anne-Marie Bélanger**, CPA, CA

**Micheline Hébert**, CPA, CGA

**Marlyne Laflamme**, CPA, CMA

**Daniel McMahon**, FCPA auditeur, FCA  
(jusqu'au 7 juin 2018)

## SECRÉTAIRE

**Virginie Bouchard**, avocate

Le fonds d'indemnisation a pour finalité de rembourser les sommes ou les biens utilisés par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles ils lui avaient été confiés dans l'exercice de sa profession. En vertu de la réglementation, pour chaque réclamation à l'égard d'un membre, l'indemnité maximale payable par le fonds d'indemnisation s'établit à 80 000 \$ par réclamant et à 300 000 \$ pour l'ensemble des réclamants.

Dans deux des dossiers actifs au 1<sup>er</sup> avril 2018, le comité du fonds d'indemnisation a demandé à plusieurs reprises aux réclamants de parfaire leur preuve. Quant aux deux autres dossiers actifs au 1<sup>er</sup> avril 2018, les parties ont convenu de suspendre l'analyse de leurs réclamations par le comité du fonds d'indemnisation jusqu'au dénouement des recours civils.

Le président du comité,  
**Daniel Williams**, CPA, CA

## SOMMAIRE DES DOSSIERS

	Nombre	Montants réclamés
Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2018	4	6 175 052,83 \$
Nouvelles réclamations	4	515 651,67 \$
Dossiers fermés <sup>1</sup>	1	320 935,21 \$
<b>Dossiers actifs au 31 mars 2019<sup>2</sup></b>	<b>7</b>	<b>3 516 429,29 \$</b>

<sup>1</sup> Le réclamant s'est désisté de sa réclamation.

<sup>2</sup> Dans un dossier actif au 1<sup>er</sup> avril 2018, le montant réclamé a été réduit de 3 000 000 \$ à 146 660 \$.



# FORMATION

## MEMBRES DU COMITÉ

**Michel Larouche**, CPA auditeur, CA, président, nommé par l'Ordre

**Danièle Blanchette**, CPA auditrice, CA, nommée par l'Ordre

**Antonello Callimaci**, FCPA auditeur, FCA, nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire

**Francline Turmel**, FCPA, FCA, nommée par le Bureau de coopération interuniversitaire

**Marie-Claude Riopel**, nommée par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

## SECRÉTAIRE

**Hélène Racine**, FCPA auditrice, FCA

Le comité de la formation des comptables professionnels agréés du Québec s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice.

Le comité a émis un avis favorable au Conseil d'administration de l'Ordre en lien avec le programme de certification avancée en comptabilité et en finance de l'Université du Québec en Outaouais.

Il a aussi revu la version modifiée de la Grille de compétences de CPA Canada, qui intègre des compétences en analyse de données et en systèmes d'information. Après avoir obtenu les commentaires du comité des programmes, il a émis un avis favorable au Conseil.

Enfin, le comité a validé les critères d'accréditation en vue du renouvellement de l'accréditation des programmes universitaires de 2<sup>e</sup> cycle et il a demandé et obtenu du Conseil un délai supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 31 mai 2020, pour terminer le processus de renouvellement des accréditations afin de laisser le temps aux universités d'intégrer dans leurs programmes les nouvelles compétences en analyse de données.

Le président du comité,

**Michel Larouche**, CPA auditeur, CA



# FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

En vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec (Règlement)*, tout membre actif est tenu de consacrer à sa formation continue au moins 120 heures par période de référence de trois ans, dont au moins 25 heures par année, desquelles au plus 15 heures peuvent être consacrées à une activité d'autoapprentissage comme la lecture. Les activités de formation doivent être en lien avec l'exercice des activités professionnelles du comptable professionnel agréé.

Les membres titulaires d'un permis de comptabilité publique sont également assujettis au *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec titulaires d'un permis de comptabilité publique (Règlement - comptabilité publique)*. Ces membres sont tenus de consacrer au moins 60 heures par période de référence de trois ans à des activités de formation structurée particulière, dont au moins 15 heures par année de référence. La formation doit porter sur la mission d'audit, la mission d'examen et les autres activités liées à la comptabilité publique. Ces exigences s'inscrivent à l'intérieur des exigences générales du *Règlement*.

La période de référence de trois ans s'étendait du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2018. L'année de référence a pris fin le 31 août 2018. Des 36 095 membres actifs assujettis au *Règlement*, 10 265 sont aussi assujettis au *Règlement - comptabilité publique*.

Au cours de l'exercice, 43 membres ont fait l'objet d'une décision du comité exécutif ordonnant leur radiation du tableau de l'Ordre pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le *Règlement*. De ces 43 membres, quatre ont également fait l'objet d'une suspension de leur permis de comptabilité publique. De plus, cinq membres ont fait l'objet d'une suspension de leur permis de comptabilité publique pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le *Règlement - comptabilité publique*.



<b>BILAN DES ACTIVITÉS DE FORMATION</b>				
<b>Activités de formation structurée</b>	<b>Membres (total)</b>	<b>Heures (total)</b>	<b>Membres également assujettis au Règlement - comptabilité publique</b>	<b>Heures dans les domaines liés à la comptabilité publique</b>
Cours offerts ou organisés par l'Ordre et CPA Canada	18 764	346 865	7 202	118 566
Cours offerts ou organisés par d'autres ordres professionnels ou par des organismes similaires	4 847	67 665	1 329	6 004
Cours offerts ou organisés par des établissements d'enseignement ou par d'autres institutions spécialisées bénéficiant de ressources professionnelles, techniques et pédagogiques adéquates	8 293	249 549	2 140	30 297
Cours ou activités de formation structurée en milieu de travail	20 907	442 960	6 063	104 204
Séances de groupes de discussion ou de comités techniques	6 754	89 297	1 373	11 458
Colloques, séminaires ou conférences dont le contenu est principalement technique et éducatif	13 654	180 594	2 598	12 010
Formations à distance	9 120	74 977	2 407	14 225
Rédaction d'articles ou d'ouvrages publiés liés à l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé et projets de recherche ou d'études	608	28 343	144	5 574
<b>Total partiel - Activités de formation structurée</b>		<b>1 480 250</b>		<b>302 338</b>
Activités d'autoapprentissage	31 839	442 336		0
<b>Total</b>		<b>1 922 586</b>		<b>302 338</b>



# INSPECTION PROFESSIONNELLE

## MEMBRES DU COMITÉ

**Josée Leclerc**, CPA auditrice, CA, présidente

**Luc Bédard**, CPA auditeur, CA

**Jean Boudreau**, CPA auditeur, CA

**Louise Dagnault**, CPA auditrice, CA

**Lino Delarosbil**, CPA auditeur, CA

**Toni Dilli**, CPA auditeur, CA

**Serge Goudreau**, CPA auditeur, CA

**Robert Larose**, CPA auditeur, CA

**Mélanie Leduc**, CPA auditrice, CA

**Isabelle Lemieux**, CPA auditrice, CA

**Jean Morissette**, CPA auditeur, CA

**Luc Paquet**, CPA auditeur, CA

**Marc-Stéphane Pennee**, CPA auditeur, CA

**Sandra Santos**, CPA auditrice, CGA

## SECRÉTAIRE PAR INTÉRIM

**Geneviève Beauchemin**, CPA auditrice, CA

Les 14 membres du comité ont consacré plus de 475 heures à l'inspection de 730 unités de pratique, sans compter le temps nécessaire à la révision des dossiers et à la préparation des réunions.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU COMITÉ AU COURS DE L'EXERCICE	2018-2019	2017-2018
Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice	730	728
En suspens au début de l'exercice	108	85
	<b>838</b>	813
En suspens à la fin de l'exercice	151	108
Unités de pratique ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection au comité d'inspection professionnelle	687	705
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	2018-2019	2017-2018
Unités de pratique qui se sont vu imposer un cours sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	24	6
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	7	16
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Membres qui se sont vu imposer un cours sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Membres qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	28	6
Membres qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	10	24
Membres qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
<b>Membres inspectés</b>	<b>2 398</b>	2 316
<b>Réunions du comité d'inspection professionnelle</b>	<b>6</b>	6
<b>Inspections particulières</b>	<b>0</b>	0



## Sommaire des cas transmis au syndic

Les 134 dérogations potentielles relevées dans les 107 dossiers transmis au syndic, conformément au 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 112 du *Code des professions*, avaient trait aux obligations suivantes.

### DÉROGATIONS POTENTIELLES AU CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Article 204.1 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit être et demeurer libre de toute influence, de tous intérêts et de toute relation qui, eu égard à la mission, porterait atteinte à son jugement professionnel ou à l'objectivité du membre, du cabinet ou d'un membre du cabinet ou pourraient être interprétés, aux yeux d'un observateur raisonnable, comme ayant cet effet.	37
Article 204.10 précisant qu'un membre qui exerce en expertise comptable et qui fournit un service autre qu'une mission de certification ou une mission relative à des procédures d'audit spécifiées doit faire mention de toute activité, de tous intérêts ou de toute relation qui, eu égard à la mission, seraient interprétés, aux yeux d'un observateur raisonnable, comme portant atteinte à l'indépendance du membre ou du cabinet au point de sembler constituer une entrave au jugement professionnel ou à l'objectivité du membre, du cabinet ou d'un membre du cabinet.	26
Article 21 précisant qu'il est interdit à un membre qui exécute, en tout ou en partie, un contrat dans le cadre de l'exercice de sa profession d'insérer dans un tel contrat une clause excluant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, sa responsabilité civile personnelle.	16
Article 63 précisant les obligations du membre envers l'ancien auditeur.	10
Article 22.1 précisant qu'un membre responsable de l'émission d'un rapport ou d'une opinion aux fins de l'exercice de la comptabilité publique, à l'exception des missions de compilation qui ne sont pas destinées exclusivement à des fins d'administration interne, doit inscrire sur ce rapport ou cette opinion son nom ou son numéro de permis.	8
Article 19 précisant qu'un membre doit remplir son mandat conformément aux normes professionnelles de comptabilité et de certification en vigueur, ainsi qu'aux autres normes, règles et notes d'orientation du <i>Manuel de CPA Canada</i> et aux données en vigueur selon l'état de la science.	4
Article 204.4.23 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit obtenir l'approbation de la direction pour les écritures de journal qu'il prépare ou modifie.	3
Article 204.4.25a précisant qu'un membre qui réalise une mission de certification ne doit pas également fournir des services d'évaluation.	2
Article 48 précisant qu'un membre est tenu au secret professionnel et qu'il ne peut divulguer les renseignements confidentiels qui lui ont été révélés en raison de sa profession, à moins qu'il n'y soit autorisé par celui qui lui a fait les confidences ou par une disposition expresse de la loi.	1
Article 204.3 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit identifier les menaces pour l'indépendance, en apprécier la gravité et, lorsque les menaces ne sont pas manifestement négligeables, déterminer et mettre en place les sauvegardes propres à les ramener à un niveau acceptable.	1
Article 34 précisant qu'un membre ne doit pas signer, préparer, produire ou même associer son nom aux lettres, rapports, déclarations ou états financiers s'il sait ou devrait savoir que ces documents sont erronés ou fallacieux.	1
Article 61 précisant qu'un membre doit s'assurer de l'exactitude des renseignements fournis à l'Ordre.	1
Article 204.4.17b précisant qu'un membre qui réalise une mission de certification ne doit pas également prêter du personnel professionnel.	1
Article 204.4.28a précisant qu'un membre qui réalise une mission de certification ne doit pas également fournir des services en systèmes d'information.	1



## DÉROGATIONS POTENTIELLES À LA LOI SUR LES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Article 62 précisant que le membre doit utiliser son titre de CPA, CA, de CPA, CGA ou de CPA, CMA jusqu'au 16 mai 2022.	10
Article 4 donnant des précisions sur l'exercice de la profession de CPA.	8
Article 65 précisant que le membre de l'Ordre qui provient de l'Ordre des CGA ou de l'Ordre des CMA doit utiliser le titre d'« auditeur » ou d'« auditrice » conformément à l'article 7 ou aux articles 62 ou 63, auquel devra s'ajouter une mention expresse indiquant que l'exercice de la comptabilité publique est limité au secteur d'activités dans lequel il est autorisé à exercer cette activité.	4

### Mise en œuvre du programme de surveillance générale d'inspection professionnelle de l'exercice de la profession et autres activités

L'inspection professionnelle est effectuée conformément au *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec* et au programme de surveillance générale déterminé par le comité en vertu de l'article 12 du *Règlement* et approuvé par le Conseil d'administration de l'Ordre.

Dans le cadre du Programme de surveillance générale, le comité inspecte les membres exerçant la comptabilité publique et offrant les autres services de certification et mandats au sens du *Manuel de CPA Canada*, le management et la comptabilité de management, la fiscalité, la planification financière, la juricomptabilité et l'évaluation d'entreprises. Il assure également le suivi de la réglementation en lien avec la protection du public. Un membre doit faire l'objet d'une visite d'inspection au minimum tous les quatre ans, en fonction du risque que présente sa pratique. Au cours de la prochaine année, le comité prévoit inspecter environ 700 unités de pratique.

Le Comité permanent pancanadien effectuant la surveillance des programmes d'inspection professionnelle (PIPSC), qui relève du Comité sur la confiance du public et qui regroupe les responsables de l'inspection de chacune des provinces, a réaffirmé la pertinence du programme et la nécessité d'en assurer la pérennité.

Les membres du PIPSC ont également poursuivi leurs travaux visant l'amélioration de la qualité des services de fiscalité. L'élaboration d'un questionnaire d'autoévaluation en matière de fiscalité a fait l'objet d'un projet pilote auquel plusieurs cabinets ont participé. Les résultats de ce projet sont en cours d'analyse.

La présidente du comité,  
**Josée Leclerc**, CPA auditrice, CA



# ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

L'entente de collaboration entre l'Ordre et le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a été renouvelée pour une durée de cinq ans à compter du 20 février 2019. Elle vise à promouvoir la qualité de l'audit des émetteurs assujettis et elle permet aux deux parties d'accomplir leur mission en étroite collaboration et dans le respect de leurs compétences juridictionnelles respectives.

Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'exercice pour échanger des renseignements, et pour planifier et coordonner l'inspection des cabinets participants. Les rencontres ont permis d'échanger sur les programmes d'inspection, les calendriers et les méthodologies d'inspection respectifs, les approches de travail et les lacunes relevées dans le cadre des inspections afin de réduire les chevauchements au minimum et d'optimiser le processus. Ces rencontres ont aussi permis de traiter des activités, projets et enjeux touchant l'inspection professionnelle.

Enfin, des rencontres entre le Comité permanent pancanadien effectuant la surveillance des programmes d'inspection professionnelle et le CCRC ont été l'occasion d'échanger sur les enjeux nationaux liés à la pratique de l'audit et de traiter des difficultés rencontrées dans un esprit d'amélioration continue. La collaboration entre l'Ordre et le CCRC continue de porter ses fruits et contribue à l'atteinte de l'objectif ultime des deux parties, soit la protection du public.



# RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*, les personnes qui en font la demande en vue d'obtenir un permis délivré par l'Ordre peuvent faire reconnaître l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement à l'extérieur du Québec ou d'une formation acquise au Québec ou à l'extérieur du Québec.

L'Ordre accepte de reconnaître partiellement l'équivalence de diplômes. C'est ce qui explique que toutes les demandes de reconnaissance de diplômes incluses dans la catégorie « refusées » dans le premier tableau ci-dessous soient présentées à titre de « demandes acceptées en partie » dans les données relatives à l'équivalence de la formation. Dans tous les cas, seuls des cours universitaires sont prescrits aux candidats dont la demande est acceptée en partie.

Après avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence de son diplôme et de sa formation, l'étudiant aura à suivre un programme de formation professionnelle, faire un stage et réussir un examen, tels que prescrits par les règlements.

## DEMANDES DE RECONNAISSANCE - ÉQUIVALENCE DE DIPLÔMES

	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés à l'extérieur du Canada
Reçues	142	257
Acceptées en totalité	2	0
Refusées	88	180
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	52	77

## DEMANDES DE RECONNAISSANCE - ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés à l'extérieur du Canada
Reçues	140	257
Acceptées en totalité	0	23
Acceptées en partie	88	157
Refusées	0	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	52	77

## Ententes de reconnaissance mutuelle

Au cours de l'exercice, l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications des membres de l'Ordre et des experts-comptables de France a été renouvelée.

### DEMANDES DE RECONNAISSANCE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE L'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC POUR DONNER EFFET À L'ARRANGEMENT CONCLU PAR L'ORDRE EN VERTU DE L'ENTENTE ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCE EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Nouvelles demandes reçues	10
Permis de CPA émis	6
Candidats en cheminement	14

### DEMANDES DE RECONNAISSANCE EN VERTU D'AUTRES ENTENTES DE RECONNAISSANCE MUTUELLE

	Cheminement CPA, CA	Cheminement CPA auditeur, CA
Nouvelles demandes reçues	0	0
Permis de CPA émis	1	1
Candidats en cheminement	0	0

	Cheminement CPA	Cheminement CPA auditeur
Nouvelles demandes reçues	5	1
Permis de CPA émis	1	3
Candidats en cheminement	4	2



# RÉVISION

## MEMBRES DU COMITÉ

**Claude Paul-Hus**, FCPA, FCMA, président

**Madeleine Baril**, représentante du public  
(depuis le 15 janvier 2019)

**Maryse Beaudin**, FCPA, FCMA  
(depuis le 15 janvier 2019)

**Rhéal Jr Brunet**, CPA auditeur, CA

**Louise Champoux-Paillé**, représentante  
du public

**Louise Lafrenière**, représentante du public

**Evangeline Lagou**, CPA, CMA

**Pierre Lussier**, FCPA, FCA  
(jusqu'au 18 juin 2018)

**André Miville**, FCPA auditeur, FCA

**Geneviève Morin**, CPA, CA  
(depuis le 15 janvier 2019)

**Gilles Nolet**, CPA, CGA

**Murielle Pépin**, représentante du public

**Nathalie Perrotte**, CPA, CGA

**Jocelyn Riendeau**, CPA auditeur, CA

**Danik Salvail**, CPA, CGA

**Gary Wechsler**, FCPA, FCA

## SECRÉTAIRE

**Véronique Smith**

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour mandat de donner un avis à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête à l'égard d'un membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec ou d'une personne qui était membre de l'Ordre au moment des actes reprochés, relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte au conseil de discipline. Le comité est constitué de trois personnes, dont au moins un représentant du public nommé parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions.

Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni en plénière annuelle afin de discuter notamment de la confidentialité d'un dossier du syndic, du traitement des expertises versées aux dossiers d'enquête et des éléments nouveaux fournis par le plaignant.

Le président du comité,  
**Claude Paul-Hus**, FCPA, FCMA

## SOMMAIRE DES DOSSIERS

Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2018	2
Nouvelles demandes présentées dans les délais prescrits	16
Nouvelles demandes présentées hors délai	0

## SÉANCES TENUES 12

## Avis rendus 13

Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	10
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant au Bureau du syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	1
Suggérant au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	1
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête, le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non	1

## Dossiers en cours au 31 mars 2019 5



# COMITÉ DE DIRECTION



**Geneviève Mottard**  
CPA, CA



**Manon Durivage**  
FCPA auditrice, FCA



**Jean-François Lasnier**  
FCPA, FCMA



**Hélène Racine**  
FCPA auditrice, FCA



**Mélanie Charbonneau**  
CPA auditrice, CA



**Christiane Vachon**  
Avocate



**Lyne Lortie**



**Geneviève Beauchemin**  
CPA auditrice, CA



**Julie Péloquin**  
CPA, CA



**Christiane Brizard**  
Avocate



**Paule Bouchard**  
FCPA auditrice, FCA



**Josée Blanchard**  
CPA, CMA



# PERSONNEL DE L'ORDRE

## BUREAU DE DIRECTION

**Présidente et chef de la direction**  
Geneviève Mottard, CPA, CA

**Adjointe à la présidente et chef de la direction**  
Carole Manseau

## PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE, OPÉRATIONS ET RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

**Premier vice-président, Opérations et rayonnement de la profession**  
Jean-François Lasnier, FCPA, FCMA

**Analyste, Ressources humaines**  
Anna Guerriero

**Conseillère, Ressources humaines et développement organisationnel**  
Sonia Sears, CRHA

**Conseillère, Ressources humaines et relations du travail**  
Julie Vézina, CRHA

**Directrice, Ressources humaines**  
Valérie Girard, CRHA

## PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE, ENCADREMENT ET DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

**Première vice-présidente, Encadrement et développement de la profession**  
Manon Durivage, FCPA auditrice, FCA

**Adjointe aux premiers vice-présidents**  
Caroline Bouchard

**Conseillère, Efficacité organisationnelle et projets spéciaux**  
Marie-Claude Hamelin, CPA, CA

## ACCÈS À LA PROFESSION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

**Vice-présidente, Accès à la profession et développement professionnel**  
Hélène Racine, FCPA auditrice, FCA

**Adjointe administrative**  
Clothilde Ménard

**Adjointe administrative, Accès à la profession et développement professionnel**  
Cynthia Abel

**Adjointe administrative, Développement professionnel**  
Sylvie Dendievel

**Adjointe, Logistique des activités de formation en salle**  
Jessica De Chirico

## Agentes administratives, Admission des candidats

Lucia Gattola  
Claudia Gilbert  
Gilda Iannacci  
Nidaphone Keomaniphet

**Agente administrative, Programmes nationaux**  
Marise Tanguay

**Agente administrative, Programmes nationaux et comptabilité publique**  
Marion Cassiot

**Agentes administratives, Stages d'accès à la profession**  
Marilyn Fiorilli  
Carole Pearson

**Analyste, Stages d'accès à la profession**  
Yolaine Deslauriers

**Chargée, Admission des candidats et équivalences**  
Nancy Rocheleau

**Chargée, Reconnaissance des acquis professionnels**  
Caroline Poisson

**Chargé, Stages d'accès à la profession**  
Nikolas Lefebvre, CPA, CGA

**Conseillère, Développement professionnel, entreprises et secteur public**  
Andréanne Leduc, CPA, CA

**Conseillère, Stratégie pédagogique**  
Marie-Claude Huard

**Coordonnatrice, Examens et soutien aux candidats en partenariat**  
Miryam Florigny Le Courtois  
Xavier Lalonde-Turbide (par intérim)

**Coordonnatrice, Activités de formation en salle**  
Louise Moreau

**Coordonnatrice, Développement, partenaires de formation et mise en marché**  
Marie-Claude Cardinal

**Coordonnatrice, Logistique, activités de formation en partenariat et mise en marché**  
Josiane Filiatrault

**Coordonnatrice, Production et activités de formation à distance**  
Lyne Fréchette

**Coordonnatrice, Production et diffusion du matériel**  
Monica Hachey

**Directrice, Admission et stages d'accès à la profession**  
Marie-Christine Gagné, CPA auditrice, CA

**Directrice, Partenariats et mise en marché des programmes**  
Kathy Rocheleau

**Directrice, Pédagogie et programmes de formation professionnelle**  
Jasmine Marcoux, CPA auditrice, CA

**Directrice, Programme de développement professionnel**  
Mélanie Lavallée

**Directrice, Vigie et relations, entreprises et secteur public**  
Alexandra Langelier, CPA auditrice, CA

**Directrice adjointe, Examens et programmes nationaux**  
Wafaa El-Doumani, CPA, CMA

**Directrice adjointe, Pédagogie**  
Marjolaine Beaudry, CPA auditrice, CA

**Technicienne, Programme de développement professionnel**  
Isabelle Boisvert

**Technicien, Programmes de formation professionnelle et plateforme d'apprentissage**  
Mathieu Meyer

**Technicienne, Reconnaissance des acquis professionnels**  
Martine Samoisette

## ADMINISTRATION, FINANCES ET SOUTIEN AUX MEMBRES

**Vice-présidente, Administration, finances et soutien aux membres**  
Mélanie Charbonneau, CPA auditrice, CA

**Adjointe administrative, Administration, finances et soutien aux membres**  
Léa Dauvillier (par intérim)  
Élise Laurent

**Agente, Soutien aux membres, déclaration annuelle et cotisation**  
Lisa Proulx

**Analyste, Information financière**  
Lorena Alburez

**Commis, Entrepôt et services postaux**  
Sylvie Cuerrier  
Joël Tremblay

**Conseiller, Information financière**  
Laurent Robert, CPA, CA

**Coordonnateur, Entrepôt et services postaux**  
Michel Magny



**Coordonnatrice, Soutien aux membres, déclaration annuelle et cotisation**

Lucie Charbonneau

**Directrice, Administration, budget et soutien aux membres**

Isabelle Bourdeau, CPA, CMA

**Directrice, Finances**

Sylvia Dansereau, CPA auditrice, CA

**Directeur adjoint, Finances**

Badr Yasri, CPA, CMA

**Préposée, Services alimentaires**

Monique Lalonde

**Préposée, Soutien aux membres, déclaration annuelle et cotisation**

Lise Cousineau

**Préposées, Accueil et information**

Rachel Bigras

Maxym Cantin (par intérim)

Marie-Jo St-Pierre

**Technicienne en comptabilité, Comptes clients**

Cindy Chan

**Technicienne en comptabilité, Comptes fournisseurs**

Jacinthe Tétreault

**Technicienne, Soutien aux membres, déclaration annuelle et cotisation**

Oxana Zamaruyeva

**AFFAIRES JURIDIQUES ET SOUTIEN AUX MEMBRES**

**Vice-présidente, Affaires juridiques et soutien aux membres**

Christiane Vachon, avocate

**Adjointe administrative, Affaires juridiques et soutien aux membres**

Marie-Josée Mourand

**Agente, Soutien à l'exercice de la profession**

Jade Gascon

**Agentes, Soutien aux membres, développement professionnel**

Valérie Gauffre

Linda Syrkos

**Agents, Soutien aux membres, formation continue obligatoire**

Guy Gerbal

Mickaël Jemes (par intérim)

Monika Morelli

**Agente administrative, Soutien aux membres**

Mélanie Bérubé

**Agentes administratives, Tableau de l'Ordre**

Lyne Corno-Beaudry

Hanane Hamnache

**Analystes, Soutien à l'exercice de la profession**

Isabeau Desrochers-Giroux

Sylvie Karangwa

**Chargée, Gestion documentaire**

Camille Common

**Conseillère, Soutien à l'exercice de la profession**

Jade Caplette-Théroux

**Coordonnatrice, Soutien aux membres**

Raluca Gheorghita

**Directrice, Affaires juridiques**

Anne Lemire, avocate

**Directrice, Soutien aux membres et à l'exercice de la profession**

Lyne Lépine, CPA, CA

Alexandra Nadeau (par intérim), CPA, CGA

**Directrice adjointe, Soutien à l'exercice de la profession**

Marie-Josée Samson, CPA, CMA

**Directrice adjointe, Soutien aux membres**

Mélanie Robinson

**Parajuriste, Contentieux**

Kristen Pascall

**Parajuristes, Greffières-audicières**

Valérie Alain

Christel Dupin

**Parajuriste, Tableau de l'Ordre**

Luis-Augusto Freyre

**Préposé, Gestion documentaire**

Karl Smargiassi-Harvey

**Secrétaire adjointe et directrice adjointe, Tableau de l'Ordre**

Virginie Bouchard (par intérim), avocate

Ariane Côté, notaire

**Secrétaire du conseil de discipline et directrice adjointe, Greffes**

Véronique Smith

**AFFAIRES PUBLIQUES, STRATÉGIE DE MARQUE ET COMMUNICATIONS**

**Vice-présidente, Affaires publiques, stratégie de marque et communications**

Lyne Lortie

**Chargé, Affaires publiques**

Jean-Louis Laplante

**Chargée, Production et assurance qualité des contenus**

Évelyne Cossette

**Chargée, Stratégie numérique**

Marie-Eve Boivin

**Conceptrices graphiques**

Sheila Brouillette

Julie Lapalme

Julie Milette

**Conseillères, Communications**

Julie Mailhiot

Roxanne Plante

Mélanie Verville

**Conseillère junior, Stratégie de marque et communications**

Elizabeth Thompson

**Coordonnatrice, Affaires publiques, stratégie de marque et communications**

Sophie Pelletier

**Directrice, Affaires publiques**

Ginette Bourbonnais

**Directrice, Stratégie de marque et communications**

Erika Vaugeois

**Directrice adjointe, Identité visuelle**

Guyline Dupuis

**Intégratrice numérique**

Véronique Fleury

**Révisseurs**

Carol-Ann Jussaume

Vali Thibaudeau

**ENCADREMENT DE LA PROFESSION**

**Vice-présidente, Encadrement de la profession**

Geneviève Beauchemin, CPA auditrice, CA

**Adjointe administrative, Encadrement de la profession**

Sophie Martin-Laferrrière

**Adjointes administratives, Inspection professionnelle**

Valérie Bolduc

Yasmine Cherrad

**Adjointe, Logistique de l'inspection professionnelle**

Gloria Lau Tum Sun

**Conseillères, Pratique professionnelle, certification et comptabilité financière**

Sophie Bureau, CPA auditrice, CA  
Kim Lemire, CPA auditrice, CA  
Annie Smargiassi, CPA auditrice, CA

**Conseillère, Relations, membres en cabinet**

Natasha Di Carlo (par intérim), CPA auditrice, CA  
Marie-Michèle Traversy, CPA, CA

**Coordonnatrice, Inspection professionnelle**

Marilyn Caron

**Coordonnatrice, Pratique professionnelle**

Catherine Thibault

**Directrice, Inspection professionnelle**

Chantal Le Rossignol, CPA auditrice, CA

**Directrice, Vigie et pratique professionnelle, certification et comptabilité financière**

Guylaine Houde, CPA auditrice, CA

**Directrice, Vigie et pratique professionnelle, fiscalité**

Pascale Chèvrefils, CPA auditrice, CA

**Directeur, Vigie et relations, cabinets**

Marc-André Paquette, CPA auditeur, CA

**Directrice adjointe, Inspection professionnelle**

Mireille Quinn, CPA auditrice, CA

**Inspecteurs professionnels**

Carine Chan Weng Ton, CPA auditrice, CA  
Diane Dulac, CPA auditrice, CA  
Anne-Marie Hubert (par intérim), CPA auditrice, CA  
Caroline Noël, CPA auditrice, CA  
Sonia Pisanu, CPA auditrice, CA

**RAYONNEMENT DE LA PROFESSION****Vice-présidente, Rayonnement de la profession**

Julie Péloquin, CPA, CA

**Adjointe administrative, Rayonnement de la profession**

Marie-Josée Gonthier  
Lucie Romano (par intérim)

**Chargée, Avantages aux membres et partenariats**

Nathalie Mignault

**Chargée, Développement des affaires**

Alexandra Giguère  
Sarah Mayer (par intérim)

**Conseillères, Regroupements régionaux**

Marie-Eve Deslauriers  
Alexandra Miller-Campeau

**Conseillères, Relève et promotion de la profession**

Sophie Bergeron-Leblanc, CPA, CA  
Valérie Morency

**Coordonnatrice, Commandites et partenariats**

Renée Lebel

**Coordonnatrice, Développement des affaires et de la relève**

Vanessa Miller

**Coordonnateur, Emploi CPA**

Maxime Manseau Saulnier

**Coordonnateurs, Événements**

Nancy Alexandre  
Samir Djevalikian

**Coordonnatrice, Fondation**

Anne-Marie Marois

**Directrice, Développement des affaires**

Évelyne Blain, CPA, CMA

**Directrice, Marketing relationnel**

Maryse Dumais

**Directrice de la Fondation**

Marie-Josée Hamel

**Planificateur, Événements**

José Boucher

**SECRETARIAT DE L'ORDRE****Secrétaire de l'Ordre et conseillère stratégique**

Christiane Brizard, avocate

**Adjointe à la secrétaire de l'Ordre et conseillère stratégique**

Chantal Laberge

**Conseillère, Législation et réglementation**

Émilie Legendre, avocate

**Directrice, Législation et réglementation**

Chantal Roy, avocate

**SYNDIC****Syndic**

Paule Bouchard, FCPA auditrice, FCA

**Adjointe administrative, Bureau du syndic**

Marianne Beaulieu

**Adjointe au Bureau du syndic**

Manon Dumouchel

**Avocat, Bureau du syndic**

Alexandre L. Racine, avocat

**Conseillère, Bureau du syndic**

Marie-Eve Ostiguy, CPA, CA

**Directrice, Bureau du syndic et syndic adjoint**

Julie Bouchard, CPA, CA

**Syndics adjoints**

Louise Harvey, CPA, CGA  
Josée Mélançon, CPA, CA

**Techniciennes, Enquêtes et plaintes**

France Létourneau  
Andrée St-Amand

**TECHNOLOGIES ET SYSTÈMES D'INFORMATION****Vice-présidente, Technologies et systèmes d'information**

Josée Blanchard, CPA, CMA

**Analyste programmeur, Conception**

Mamadou Diop

**Analystes programmeurs, Développement**

Ladji Doukanthy  
Delia Loghin

**Analyste programmeur, Gestion des données**

Martin Séguin

**Chargé, Soutien informatique et projets TI**

Wahab Cédric Akadiri

**Développeurs informatique**

Yazid Berbar  
Grâce Capo-chichi  
Reda Mechtri  
Lyes Merouane  
Martial Nguenang  
Fabien Péret

**Directeur, Gestion des données et intelligence d'affaires**

André Richard

**Directeur, Projets de développement et systèmes d'information**

Youcef Mebarki

**Directeur, Technologies de l'information**

Jocelyn Husson

**Directrice adjointe, Assurance qualité**

Geeta Bokhoree

**Directeur adjoint, Projets de développement**

Gilles Choquette

**Techniciennes, Assurance qualité**

Martine Primeau  
Ghita Wahbi

**Technicienne, Gestion des données**

Hélène Larouche

**Technicien, Réseautique**

Eric Pesant

**Techniciens, Soutien informatique**

Raluca Dragan  
Walid El-Founi  
Serge Kébé



Publié par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec  
5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec) H3B 2G2  
[www.cpaquebec.ca](http://www.cpaquebec.ca)

Coordination et rédaction : Ginette Bourbonnais  
Révision : Vali Thibaudeau  
Conception graphique : Julie Milette



**CPA**

ORDRE DES COMPTABLES  
PROFESSIONNELS AGRÉÉS  
DU QUÉBEC